**RAPPORT DE PROGRES DE PROJET PBF**

**PAYS :** République démocratique du Congo

**TYPE DE RAPPORT :** Annuel

**PERIODE DE RAPPORT :** 30 novembre 2018 - 15 Novembre 2020

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre du projet :** Paix, Justice, Réconciliation et Reconstruction au Kasaï Central (PAJURR)  **Numéro Projet / MPTF Gateway:** COD/C-1, Identifiant du projet : 113129. | |
| **Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire (“Trust fund”):**  Fonds fiduciaire pays  Fonds fiduciaire régional  **Nom du fonds fiduciaire:** MPTF | **Type et nom d’agence récipiendaire :**  RUNO[[1]](#footnote-2), Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) (Agence coordinatrice)  RUNO, Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l’Homme (BCNUDH)  NUNO[[2]](#footnote-3), Search for Common Ground (SFCG) |
| **Date du premier transfert de fonds:** 23/11/2018  **Date de fin de projet:** 30/11/2020  **Le projet est-il dans ces six derniers mois de mise en œuvre?** Oui | |
| **Est-ce que le projet fait part d’une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF:**  Initiative de promotion du genre  Initiative de promotion de la jeunesse  Transition entre différentes configurations de l’ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)  Projet transfrontalier ou régional | |
| **Budget PBF total approuvé (par agence récipiendaire):**  **Agence récipiendaire Budget**  PNUD $ 2 430 800  BCNUDH $ 583 200  SFCG $ 486 000  Total: $ 3 500 000  Taux de mise en œuvre approximatif comme pourcentage du budget total du projet: 49% (voir le rapport financier de novembre 2020)  **Budgétisation sensible au genre:**  Montant ($) du budget dans le document de projet alloué aux activités dédiées à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes: 1 050 000 USD (30%)  Montant ($) du budget dépensé jusqu’à maintenant pour les activités dédiées à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes: 319 674,65 USD | |
| **Marquer de genre du projet: 1[[3]](#footnote-4)**  **Marquer de risque du projet: 1[[4]](#footnote-5)**  **Domaine de priorité de l’intervention PBF (« PBF focus area »):[[5]](#footnote-6)** (2.3) Prévention/gestion des conflits | |
| **Préparation du rapport:**  Rapport préparé par: Coordination du projet PAJURR  Rapport approuvé par: Représentant Résident Adjoint au Programme / PNUD (Laurent Rudasingwa)  Le Secrétariat PBF a-t-il revu le rapport: Oui (Sophie Aloe, Point Focal PBF, Bureau Intégré de la MONUSCO) | |

**Partie 1 : Progrès global du projet**

Expliquer brièvement l'état global de mise en œuvre du projet en termes de cycle de mise en œuvre, y compris si toutes les activités préparatoires ont été achevées (par exemple, contractualisation des partenaires, recrutement du personnel etc.)

Le premier semestre de mise en place du projet PAJURR a été consacré au recrutement de l’Equipe du Projet et aux activités préparatoires, notamment le Comité d’approbation locale du projet suivi de l’atelier de planification, du Comité Technique (CT) et du premier Comité de Pilotage (CP) qui ont élaboré et validé le Plan de travail annuel (PTA) 2019. Par la suite, deux réunions du CT se sont tenues en novembre 2019 et octobre 2020 et deux réunions du CP en janvier et octobre 2020 pour effectuer le suivi-évaluation de l’exécution du projet et la planification des interventions. Ils sont renforcés par des réunions de coordination régulières entre les différentes parties prenantes pour garantir l’appropriation du projet.

Le projet contribue à renforcer la lutte contre l’impunité des crimes internationaux à travers un renforcement des capacités et un appui aux poursuites judiciaires dans 5 dossiers prioritaires. Le projet participe à l’amélioration des relations entre les populations et la police, grâce à des formations et des sensibilisations sur la police de proximité, la mise en place de 4 Conseils Locaux pour la Sécurité de Proximité (CLSP) et la dotation de 20 motos et autres équipements.

Le projet appuie la définition d’un processus provincial de justice transitionnelle sur la base des recommandations issues des consultations populaires sur les besoins de justice, qui ont été validées par le Gouvernement provincial. Pour soutenir l’établissement d’une Commission Provinciale Vérité et Réconciliation (CPVR), un comité d’experts a été établi et renforcé pour rédiger une première version d’édit provincial portant création de la CPVR. De nombreuses actions de plaidoyer et de sensibilisation auprès de tous les acteurs provinciaux et nationaux accompagnent ce processus pour assurer un portage local et son appropriation. En complémentarité, la cohésion sociale au niveau communautaire est renforcée à travers la diffusion de messages en faveur de la réconciliation et de culture de la paix par les radios communautaires et l’opérationnalisation de 40 Comités Locaux de Paix et de Développement (CLPD).

Pour améliorer la production agricole et les revenus des populations, 1192 petits fermiers (dont 562 femmes) ont été structurés en 3 coopératives agricoles et ont ainsi bénéficié d’une dotation de 40 tonnes de semences vivrières et de 4000 outils aratoires. Afin de développer les pratiques de l’élevage comme activité économique durable dans la province du Kasaï Central, une feuille de route spécifique a été développée et partagée avec les autorités provinciales ; le suivi de sa mise en œuvre se poursuit. Les Petites et Moyennes entreprises (PME) ont fait l’objet d’un diagnostic spécifique ; 10 PME avec un fort potentiel pour la création d’emplois durables (notamment pour les jeunes et les femmes) ont été mises en réseau et bénéficient d’une feuille de route pour leur renforcement. Les processus d’achats du kit de surveillance météorologique et de contractualisation des ONG locales en charge de la réhabilitation des infrastructures communautaires sont en cours de finalisation.

Veuillez indiquer tout événement important lié au projet prévu au cours des six prochains mois, par exemple : les dialogues nationaux, les congrès des jeunes, les projections de films:

Dans les six prochains mois, correspondant à la période d’extension sans coût formulée, le projet appuiera :

* + - * La définition du processus provincial de justice transitionnelle via l’exécution et le suivi de la stratégie provinciale de priorisation des poursuites, le dialogue politique et citoyen et l’assistance technique pour l’établissement de la CPVR, des discussions sur les questions de mémoire et de réparations, la sensibilisation des acteurs sur la justice transitionnelle au niveau provincial et national ;
      * Le renforcement des capacités techniques des acteurs judiciaires militaires et civils, des officiers de police judiciaire et des avocats ;
      * La mise en place de CLSPà la suite de formation sur la doctrine de police de proximité ;
      * La réhabilitation des infrastructures communautaires via les travaux à Haute Intensité de Main d’Œuvre (HIMO).
      * Le développement et le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des coopératives agricoles ;
      * Le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route pour le développement de l’élevage ;
      * Les missions de suivi & évaluation conjointes des activités dans les zones d’intervention du projet.

POUR LES PROJETS DANS LES SIX DERNIERS MOIS DE MISE EN ŒUVRE :

Résumez le principal changement structurel, institutionnel ou sociétal auquel le projet a approuvé. Ceci n’est pas une anecdote ou une liste des activités individuelles accomplies, mais une description de progrès fait vers l’objectif principal du projet :

Toutes les parties prenantes (autorités politiques, administratives et judiciaires et la société civiles) se sont réellement appropriées le projet et ses différentes interventions ce qui est visible à travers leur engagement clair dans les mécanismes de gouvernance du projet ainsi que dans le développement et le suivi des activités. Le projet a contribué à un rapprochement entre les populations, la police et la justice à travers des activités de sensibilisation sur la doctrine de police de proximité (78 membres de communautés dont 28 femmes) regroupant les autorités politico-administratives, policières et la société civile ainsi que la mise en place de 4 CLSP dans les 3 territoires (28 membres dont 11 femmes) et la matérialisation de la lutte contre l’impunité via la tenue d’audience foraine dans le territoire de Luiza conduisant à la condamnation au premier degré de 7 prévenus pour crime contre l’humanité et crime de guerre ainsi que l’identification et audition de 1267 victimes (dont 870 femmes) lors des missions d’enquête.

De même, la mise en place de 40 CLPD dans les localités et le renforcement des capacités de leurs membres contribuent à renforcer la gestion et la résolution pacifique des conflits locaux et à pérenniser les efforts de consolidation de la paix dans la province du Kasaï Central. Ces efforts sont démultipliés grâce à la diffusion de messages en faveur de la réconciliation et de la culture de la paix via les radios communautaires qui ont été également formées en matière de journalisme sensible au conflit.

Les activités en faveur de la redynamisation de l’économie locale, en particulier à travers la structuration de 3 coopératives agricoles, contribuent à un changement de mentalités quant aux pratiques agricoles. En effet, le projet a permis la structuration de 1192 petits fermiers (dont 562 femmes) et le développement de l’agro-business dans une logique d’augmentation de la production et productivité. Cette dynamique a connu le soutien du Gouverneur de la Province qui a affecté un bureau et un dépôt de stockage pour chaque coopérative ainsi que de trois marchés pour encourager les activités commerciales et l’écoulement des produits des coopératives agricoles. Le projet contribue aux efforts de la province en matière de développement durable de la province à travers le renforcement et la diversité de la production agricole et agropastorale (cultures vivrières ; cultures pérennes ; élevages…).

En quelques phrases, expliquez comment le projet a eu un impact humain réel. Ceci peut inclure un exemple spécifique de comment il a affecté la vie des personnes dans le pays - si possible, utilisez des citations directes des bénéficiaires ou des weblinks à la communication stratégique publiée :

Le projet assure des appuis qui :

1. Améliorent les relations entre les populations, la police et la justice à travers la sensibilisation des communautés sur la doctrine de police de proximité, la mise en place de 4 CLSP, la matérialisation de la lutte contre l’impunité via l’identification et audition de 1267 victimes (dont 870 femmes) lors des missions d’enquête et la condamnation de 7 prévenus pour crime contre l’humanité et crime de guerre lors de l’audience foraine à Luisa ;
2. Participent à la définition d’un processus provincial de justice transitionnelle basée sur les recommandations issues des consultations populaires menées auprès de 1150 personnes (dont 552 femmes) qui ont directement exprimé leurs préoccupations et attentes en matière de recherche de la vérité, de lutte contre l’impunité et de réparations. Le Gouverneur a endossé ces recommandations et s’est engagé pour l’établissement d’une *Commission Provinciale Justice, Vérité et Réconciliation* et dans la lutte contre l’impunité ;
3. Renforcent la cohésion sociale au niveau communautaire à travers la diffusion d’émissions radiophoniques en faveur de la réconciliation et de la culture de la paix qui sont suivies d’ échanges au sein des 30 clubs d’écoutes pour leur appropriation et le développement d’initiatives dans les communautés ;
4. Participent à la relance de l’économie locale, en particulier via la structuration de 3 coopératives agricoles regroupant 1192 petits fermiers (dont 562 femmes) et leur sensibilisation au développement de l’agribusiness en vue d’augmenter significativement la production et la productivité agricole. En effet, à l’issue de la dotation en intrants agricoles (semences et outils), le Gouvernement provincial a demandé aux inspecteurs agricoles et inspecteurs de développement rural d’appuyer techniquement les membres des coopératives pour transformer et améliorer les pratiques culturales dans une logique productiviste. Ainsi, les conditions de vie des petits fermiers seront améliorées et les dynamiques économiques provinciales également.

**Partie II: Progrès par Résultat du projet**

**Résultat 1:** La Justice est restaurée dans sa fonction de pacificatrice sociale à travers une lutte contre l’impunité efficace et le renforcement des capacités de la chaîne pénale

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat : **ON TRACK**

**Résumé de progrès :**

Dans le cadre de la justice transitionnelle, le projet vise à renforcer les capacités des acteurs de la chaîne pénale, comme garanties de non-répétition et de la lutte contre l’impunité des crimes internationaux.

Les capacités techniques de la chaîne pénale ont été renforcées pour améliorer l’efficacité et la qualité des services rendus à la population à travers des cycles de formation spécifiques en faveur des maillons de la chaîne pénale selon leurs besoins exprimés. Ainsi, 26 avocats ont été formés en droit international pénal, 25 commandants de police des différents territoires ont bénéficié d’une formation de formateurs sur les techniques de maintien et rétablissement de l’ordre public (MROP) et sur le respect des droits humains, 45 policiers (dont 7 femmes) de la ville de Kananga ont également bénéficié d’un recyclage sur les techniques de MROP, 44 policiers (dont 10 femmes) sont formés en matière de lutte contre les violences sexuelles et 150 officiers de police judiciaire sur les droits humains et les violences sexuelles ainsi que 37 agents pénitentiaires sur la gestion des détenus et les droits humains. A la suite de la mobilisation d’une d’expertise internationale, un système d’archivage et de gestion des pièces à conviction a été mis en place dans les offices et juridictions pour améliorer la qualité du traitement des dossiers ; des dotations matérielles (15 armoires métalliques simples, 4 coffres de sécurité et 10 étagères métalliques) ainsi qu’un manuel d’utilisation et de gestion du processus ont été remis aux juridictions militaires pour assurer leur opérationnalisation. Les capacités opérationnelles de la PNC ont également été renforcées à travers la dotation de 20 motos et kits solaires.

Le projet contribue à améliorer les relations entre les populations et la police grâce à des sensibilisations/formations sur la doctrine de police de proximité auprès de 78 membres de la communauté (dont 22 femmes) et à la mise en place de 4 CLSP (composés de 28 membres dont 11 femmes) qui permettent d’inclure directement les communautés dans les questions sécuritaires.

Afin de renforcer l’efficacité de la lutte contre l’impunité en matière de crimes de droit international, une stratégie provinciale de priorisation des poursuites a été définie, selon la méthodologie développée à l’Est en 2015/2016, et qui s’aligne sur la Politique nationale de réforme de la justice (PNRJ). Il s’agit d’un outil stratégique de planification des poursuites tenant compte des ressources limitées pour obtenir une idée de l’ampleur des violations. Ainsi, 14 dossiers prioritaires ont été identifiés pour le Kasaï Central et le Kasaï. La coordination de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie provinciale de priorisation des poursuites est assurée à travers le cadre de coordination provincial, dont les termes de référence ont été adoptés. Sur 14 dossiers, 5 dossiers ont connu des avancements majeurs en phase pré-juridictionnelle et juridictionnelle, soit 36%. En effet, deux missions d’enquête ont été organisées dans le cadre des affaires Mulombodji et Nganza permettant l’identification et l’audition de 1267 victimes (dont 870 femmes). Les dossiers relatifs à l’assassinat des deux experts des Nations Unies et de leurs 4 accompagnateurs, sont en cours de procès. Un dossier prioritaire a connu une décision au premier degré lors de l’audience foraine du Tribunal Militaire de Garnison (TMG) de Kananga à Luiza qui a conduit à la condamnation de 7 prévenus pour crime contre l’humanité et crime de guerre ; 8 victimes (dont 2 femmes) ont ainsi obtenu justice.

L’accès à la justice, y compris pour les plus vulnérables, a été renforcé à travers l’assistance judiciaire pour toutes les victimes en phase pré-juridictionnelle et juridictionnelle, soit 1275 victimes (dont 872 femmes), pour les 30 prévenus poursuivis et déférés pour des crimes de droit international ainsi que pour 235 détenus préventifs. Une mission d’inspection des autorités judiciaires dans les différents territoires et établissements pénitentiaires a également formulé des recommandations précises pour le désengorgement des prisons. Une audience foraine a été organisée à Luiza, grâce aux financements du HCR, permettant la régularisation de 60 dossiers en souffrance.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat:**

Une attention particulière est portée à la participation des femmes/filles aux activités et à la prise en compte de leurs besoins spécifiques, en particulier dans le cadre de la lutte contre l’impunité. L’exécution de la stratégie de priorisation des poursuites contribue directement à reconnaitre et à réparer les victimes des violations graves des droits humains, dont les femmes sont les principales victimes. Par exemple, des organisations de la société civile, dont des organisations féminines, ont facilité l’accès des femmes/filles à la justice ; 870 femmes victimes ont été identifiées et auditionnées lors des missions d’enquête.

Des mesures de protection spécifiques tenant compte des besoins spécifiques des différents groupes (hommes, femmes, enfants) ont été mises en place avant, pendant et après les auditions (anonymisation ; sensibilisation ; assistance judiciaire…).

La participation des femmes a également été promue lors des sensibilisations (22 femmes sur 78 soit 28%) sur la doctrine de police de proximité et de l’établissement des CLSP, en référence à la Résolution 1325 qui promeut la participation effective des femmes dans la prévention et la résolution des conflits et dans les instances de gouvernance locale, en particulier sur les questions sécuritaires pour la prise en compte de leurs besoins spécifiques. Ainsi, 11 femmes sont membres des CLSP, soit 39%.

**Résultat 2:** Les différentes communautés et groupes ethniques coexistent pacifiquement grâce à des mécanismes de médiation et de transformation des conflits enracinés localement

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat : **ON TRACK**

**Résumé de progrès :**

Afin de définir un processus provincial de justice transitionnelle correspondant aux réelles aspirations de la population, des consultations populaires sur les thématiques de justice pénale, réparation, recherche de la vérité, réconciliation et garanties de non-répétition ont été menées selon une méthodologie participative spécifique ; au total 1150 personnes (48% de femmes) ont été interrogées. Le rapport analytique incluant des recommandations claires, quant à la définition d’un processus de justice transitionnelle, notamment l’établissement d’une CPVR, a été validé par les autorités ; le Gouverneur a affirmé son engagement dans leur exécution. Ainsi, le projet fournit une assistance technique et opérationnelle au processus d’établissement de la CPVR. Un comité de rédaction d’un édit provincial a été mis en place et les membres ont bénéficié d’un renforcement de capacités. Ainsi, un premier draft de l’édit provincial portant création de la CPVR est disponible depuis septembre 2020. Des actions de plaidoyer et sensibilisation se poursuivent auprès de tous les acteurs provinciaux et nationaux pour assurer l’établissement effectif de la CPVR ainsi que l’intégration des initiatives locales de justice transitionnelle au sein du processus national annoncé par le Président de la République. Le projet PAJURR étant avant-gardiste sur le développement de processus provinciaux de justice transitionnelle, permet d’évaluer des bonnes pratiques et de les partager avec les autres provinces, notamment le Kasaï et le Tanganyika dans le cadre du projet SS-KAT.

Afin d’améliorer l’accès des communautés à une information de qualité et sensible au conflit, 15 journalistes ont été formés sur les techniques d’informations et pratiques journalistiques sensibles aux conflits, 30 émissions radiophoniques sur les thématiques de paix, réconciliation et cohésion sociale ont été produites et diffusées sur les ondes de 4 radios communautaires qui ont également bénéficié d’un appui technique et matériel. Les messages en faveur de la réconciliation et de la paix sont amplifiés à travers l’opérationnalisation de 30 clubs d’écoute avec 360 membres (12 membres chacun) qui poursuivent les discussions et les échanges sur les thématiques abordées.

L’opérationnalisation de 40 CLPD avec 480 membres (12 membres chacun) et la formation de leurs membres sur les techniques de transformation des conflits, de médiation et la communication efficace contribuent à la résolution pacifique des conflits communautaires. Ils répondent à une double logique : pacification et planification locale de développement. Les CLPD seront responsables du suivi des travaux de réhabilitation des infrastructures communautaires et de la coordination des interventions de développement.

Une étude anthropologique sur les mécanismes alternatifs de règlement des conflits (MARC) a été réalisée afin d’analyser leur nature et fonctionnement, les modalités et motivations de recours des communautés. Les MARC jouissent d’une plus grande confiance que les juridictions, notamment en raison de la facilité d’accès physique (proximité), social (compréhension et langage commun) et financier. Ils correspondent à des mécanismes de pacification, qui pourraient être promus et renforcés comme prévu dans la PNRJ tout en garantissant des relations de collaboration fortes avec les juridictions pour reconnaitre ce pluri- juridisme au service de la paix.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat :**

La participation des femmes/filles lors des consultations populaires et notamment la prise en compte de leurs besoins et demandes spécifiques en matière de justice a été promue lors des consultations populaires surtout que les femmes sont parmi les principales victimes des violences commises. Ainsi, 553 femmes et filles ont été consultées sur 1150 personnes interrogées au total, soit 48% des personnes consultées. De même, le principe d’égalité des genres a également guidé la sélection des équipes consultatives et des membres du comité de pilotage.

En référence à la Résolution 1325, les femmes et les filles jouent un rôle essentiel dans la pacification et la résolution des conflits. Ainsi, leur participation au sein des CLPD a été fortement encouragée ; ainsi sur un total de 480 membres, 105 sont des femmes et 120 sont des jeunes filles, soit 47%. De même au sein des Clubs d’écoute, sur 360 membres, 110 sont des femmes et 17 sont des jeunes filles, soit 35%. Il s’agit ainsi de renforcer leurs capacités d’expression et d’influence dans la sphère publique.

**Résultat 3:** Les échanges commerciaux entre les communautés sont redynamisés et contribuent à la réintégration socioéconomique des personnes affectées par le conflit

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat : **ON TRACK**

**Résumé de progrès :**

Les efforts en matière de consolidation de la paix s’articulent autour de la complémentarité entre le processus de justice transitionnelle et la relance de l’économie locale. En effet, le manque de perspectives économiques durables pour les jeunes et les femmes et la faiblesse des revenus sont des facteurs de conflit.

La consolidation de la paix ne peut se limiter au processus de justice transitionnelle mais doit aussi tenir compte de la nécessité de relancer l’économie locale puisque le manque de développement et la faiblesse des revenus sont des causes de conflit.

La réhabilitation des infrastructures communautaires via les travaux HIMO s’inscrit ainsi dans cette double logique : développement de la province et augmentation des revenus à court et long termes. A la suite de missions conjointes avec les autorités provinciales et des consultations communautaires, 7 lots d’infrastructures communautaires (routes de dessertes agricoles et infrastructures de franchissement) ont été identifiés pour être réhabilités prioritairement selon l’approche HIMO. Ainsi, au total 800 bénéficiaires (dont 40% de femmes), qui sont victimes du conflit et/ou vulnérables des communautés seront employés pour la réhabilitation des infrastructures pendant une durée de 65 jours. A ce jour, les travaux n’ont pas encore démarré car le premier processus de sélection a été contesté, d’une part, et les offres reçues lors du deuxième processus ne cadraient pas complètement avec la philosophie du projet, d’autre part. Aujourd’hui, le processus de contractualisation des ONG partenaires est en cours de finalisation. Les travaux HIMO contribueront à l’augmentation des revenus des bénéficiaires directs et ainsi à l’amélioration des conditions de vie des populations. En outre, la réhabilitation des routes de desserte agricole favorise les échanges commerciaux et l’écoulement des produits agricoles ce qui contribue à redynamiser l’économie locale et renforcer la cohésion sociale.

Afin d’appuyer la redynamisation de l’économie locale de manière durable, trois experts nationaux ont été recrutés pour identifier les chaînes de valeurs porteuses et les interventions clés pour la création d’emplois et de revenus durables et l’augmentation de la productivité.

Ainsi, trois coopératives territoriales agricoles, composées de 1192 fermiers (dont 562 femmes), ont été établies légalement et disposent d’un comité de gestion. Deux cultures pérennes (café et palmier à huile) et deux cultures vivrières (arachide et soja) ont été identifiées comme porteuses pour la province. Sur cette base, les coopératives agricoles ont été dotées d’intrants agricoles (40 tonnes de semences vivrières et 4000 outils aratoires) pour améliorer la productivité agricole. De même, un processus d’achat de kits de surveillance météorologique est en cours pour renforcer la planification agricole. Les autorités soutiennent le processus et ont ainsi affecté aux 3 coopératives agricoles des bureaux, des dépôts de stockage et des marchés. Ainsi, cela contribue à l’amélioration de la productivité agricole, l’écoulement des produits et l’augmentation des revenus.

Une évaluation des pratiques locales d’élevage et du profil des éleveurs a été réalisée et un plan de renforcement des capacités des éleveurs locaux a été défini afin de pouvoir développer une nouvelle chaîne de valeur au sein de la province et ainsi augmenter l’autonomie des communautés.

Pour dynamiser également la transformation et la commercialisation des produits de la province, un diagnostic des PME et une feuille de route pour leur renforcement de capacités. Ainsi, les gestionnaires de 10 PME identifiées comme à fort potentiel ont été formés en matière de ressources humaines, comptabilité et élaboration de plan d’affaires.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat :**

Les communautés, en particulier les femmes, ont été sensibilisés sur la structuration des coopératives agricoles et leur adhésion aux structures. Les comités de gestion des coopératives sont ainsi mixtes avec une forte présence des femmes aux postes de vice-présidente et de trésorière. De même, sur les 10 PME ciblées, 3 PME appartiennent à des femmes et les 7 autres comptent au moins 30% de femmes parmi leurs employés.

Cet investissement influe sur l’habilitation sociale des femmes en ce sens qu’elle permet aux femmes de se redéployer comme des actrices utiles dans les dynamiques des rapports au sein des ménages.

Alors que les filles sont souvent exposées à des pratiques telles que le mariage précoce, le fait de permettre aux femmes d’accroître leur revenu, permettra une rescolarisation des filles et une réinsertion socio-économique des filles-mères et des femmes veuves victimes d’atrocités, notamment.

**Partie III: Questions transversales**

|  |  |
| --- | --- |
| Suivi: Indiquez les activités de suivi conduites dans la période du rapport  Les autorités provinciales sont particulièrement engagées et impliquées dans la mise en œuvre et le suivi du projet, notamment à travers les ateliers de planification, Comité Technique et Comité de Pilotage.  Des réunions de coordination sous la présidence du Ministre Provincial du Plan se tiennent régulièrement en présence de toutes les agences d’exécution, des ministères de tutelle, des administrations, des juridictions et de la société civile. Ces réunions sont l’occasion de faire un bilan de l’exécution des activités et de coordonner les interventions futures.  En outre, le STAREC a mené une mission de suivi et évaluation des différentes activités menées en 2019 dans les trois territoires d’intervention. Une mission de suivi de la remise, distribution et utilisation des intrants agricoles a été réalisée à la fin du mois d’octobre 2020 dans les localités couvertes par les coopératives agricoles. Ces missions étaient conjointes entre le PNUD et les experts du Gouvernement provincial. Cela démontre une volonté d’engagement et d’appropriation. | Est-ce que les indicateurs des résultats ont des bases de référence? OUI  Le projet a-t-il lancé des enquêtes de perception ou d'autres collectes de données communautaires? Les enquêtes de perception sont planifiées ; mais malheureusement le partenaire ‘Havard Humanitarian Initiative’ n’a pas pu se déployer dans les différentes provinces en raison de la pandémie COVID-19. La contractualisation avec l’université de Kananga doit encore être finalisée. Il est prévu de pouvoir les réaliser seulement au mois de février/mars 2021. |
| **Evaluation:** Est-ce qu’un exercice évaluatif a été conduit pendant la période du rapport?  Non | Budget pour évaluation finale (réponse obligatoire): Oui – 49 000 USD  Si le projet se termine dans les 6 prochains mois, décrire les préparatifs pour l’évaluation: Aucun préparatif pour l’évaluation finale n’a été réalisé puisqu’une extension sans coût de 6 mois est envisagée en raison du faible taux d’exécution enregistré à ce jour. |
| **Effets catalytiques (financiers):** Indiquez le nom de l'agent de financement et le montant du soutien financier non PBF supplémentaire qui a été obtenu par le projet. | **Nom de donateur et Montant ($):**  HCR : environ 30.000 USD.  A la suite de la mission d’inspection des offices & juridictions du ressort de la Cour d’Appel du Kasaï Central, il avait été recommandé la tenue d’une audience foraine à Luiza afin de désengorger la prison de Luiza en mettant fin aux détentions irrégulières. Le Haut Commissariat aux Réfugiés a ainsi appuyé financièrement la descente du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Tshimbulu à Luiza au mois d’août et l’appui du Barreau du Kasaï Central pour permettre le traitement de 60 dossiers.  Peacebuilding Fund : 6 000 000 USD (projet SSKAT dans les provinces du Kasaï Central, Kasaï et Tanganyika). |
| **Autre**: Y a-t-il d'autres points concernant la mise en œuvre du projet que vous souhaitez partager, y compris sur les besoins en capacité des organisations bénéficiaires? (Limite de 1500 caractères) | La stratégie du projet repose sur la définition et mise en place d’un processus de justice transitionnelle qui répond à des logiques politiques et temporelles longues ce qui explique le retard enregistré sur certaines activités/résultats. Au vu des derniers développements en la matière au niveau central, les actions de plaidoyer et de communication stratégiques ont été renforcées pour assurer l’intégration des initiatives locales dans le processus national.  Le Groupement Kamuina Nsapu, lieu de départ du conflit qui a déstabilisé toute la région du grand Kasai, a été ciblé par le projet. Malgré les défis importants en matière de développement et de consolidation de la paix, très peu d’acteurs interviennent dans cette zone. Ainsi, le projet PAJURR a été très bien accueilli et suscite de nombreuses attentes. Lors de la livraison des intrants agricoles, beaucoup de personnes ont répondu présentes à la distribution (notamment des ex-miliciens et des victimes) créant quelques difficultés et tensions. Un arrangement local a été trouvé à l’amiable sous le leadership du chef de Groupement pour essayer de satisfaire les uns et les autres. Il faut noter que tous les intrants reçus ont été utilisés dans les différents champs où les ex-miliciens et les victimes cohabitent. Ainsi, la coopérative agricole correspond à un vecteur de la cohésion sociale, de la stabilité et du développement. |

**Partie IV : ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET SUR LA BASE DES INDICATEURS:**

|  | **Indicateurs** | **Base de données** | **Cible de fin de projet** | **Etapes d’indicateur/ milestone** | **Progrès actuel de l’indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultat 1**  ***La Justice est restaurée dans sa fonction de pacificatrice sociale à travers une lutte contre l’impunité efficace et le renforcement des capacités de la chaîne pénale.*** | **Indicateur 1.1**  *% de la population ayant confiance dans les institutions judiciaires (désagrégé par institution : police et institution judiciaire).* | 68,1% | 70% | ***Cible 2020*** : 70%  ***Processus de suivi*** : i) réalisation des sondages de perception auprès des populations ; ii) mise en œuvre d’activités favorisant le rapprochement des citoyens de leurs institutions. | ***ON TRACK***  i) Aucune enquête de perception n’a été menée. Mais l’étude anthropologique réalisée sur les MARC au Kasaï Central en 2019 a montré que les communautés n’ont pas du tout ou peu confiance dans les institutions judiciaires pour la résolution de leurs litiges (+/-56%). Cette méfiance s’explique essentiellement par l’accès difficile aux juridictions physiquement (absence d’infrastructures), socialement (langage différent ; faible connaissance et compréhension des règles et procédures judiciaires…) et financièrement (coûts élevés ; corruption).  ii) Le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale contribue à améliorer la qualité du service rendu aux populations et ainsi à améliorer la relation entre les acteurs et les communautés. En outre, les activités de sensibilisation à la doctrine de police de proximité et la mise en place de 4 CLSP contribuent à renouer le dialogue entre les forces de sécurité et les communautés. De même, les audiences foraines et les missions d’enquête contribuent au rapprochement de la justice des justiciables. | Le partenaire ‘Harvard Humanitarian Initiative’ n’a pas pu se déployer dans les différentes provinces en raison de la pandémie COVID-19. La contractualisation avec l’université de Kananga doit encore être finalisée.  Il est prévu de pouvoir les réaliser seulement au mois de février/mars 2021. |
| **Indicateur 1.2**  *Nombre de dossiers de crimes internationaux et/ou grave dont le traitement a respecté les principes d’un procès équitable (droit à la défense, principe de légalité, indépendance, impartialité).* | 0 | 20 | ***Cible 2020*** : 2  ***Processus de suivi*** : i) appui à la mise en œuvre de la stratégie provinciale de poursuite ; ii) monitoring des procès. | ***ON TRACK***  i) Le projet appuie la mise en œuvre de la stratégie de priorisation des poursuites et veille au respect des principes fondamentaux d’un procès équitable, en particulier du droit de la défense. Lors du procès en cours dans le cadre de l’affaire de l’assassinat des deux experts des Nations Unies et de leurs 4 accompagnateurs, tous les prévenus disposent d’une assistance judiciaire gratuite, notamment grâce à la collaboration avec le Barreau de Kananga.  Lors de l’audience foraine à Luiza, les 7 prévenus et les 8 victimes (dont 2 femmes) ont bénéficié d’une assistance judiciaire. De même, lors des missions d’enquêtes menées dans le cadre de l’Affaire Nganza et Mulombodji, 1267 victimes (dont 870 femmes) identifiées et auditionnées ont bénéficié d’une assistance juridique.  ii) Malheureusement, le délai de traitement des affaires est particulièrement lent en raison de la faiblesse des ressources humaines et opérationnelles des juridictions pour l’instruction des dossiers. En outre, les ingérences politiques et de la hiérarchie militaire dans les instructions fragilisent l’indépendance et l’impartialité de la justice et peuvent même conduire au blocage de certains dossiers puisque des principaux suspects ont été promus et mutés dans d’autres provinces de la RDC. | Les juridictions font face à de nombreux défis opérationnels et un déficit de ressources humaines qui ne leur permet pas de poursuivre plusieurs dossiers en même temps.    La pandémie à COVID-19 a aggravé le retard dans les missions d’enquête et audiences foraines planifiées durant le semestre en cours. |
| **Indicateur 1.3**  *% de la population ayant recours à la justice formelle pour résoudre leurs conflits judiciaires.* | 4% | 10% | ***Cible 2020*** : 10ù  ***Processus de suivi*** : i) réalisation des sondages de perception auprès des populations ; ii) mise en œuvre d’activités de sensibilisation sur l’accès à la justice ; iii) renforcement des passerelles de collaboration entre les MARC et les juridictions. | ***ON TRACK***  i) Aucune enquête de perception n’a été menée. Mais l’étude anthropologique réalisée sur les MARC au Kasaï Central en 2019 a montré que la prévalence des litiges est importante (51% des ménages affirment avoir connu un litige au cours des 5 dernières années). Les conflits sont majoritairement liés à des atteintes aux biens (36%), à la terre (24%), à des atteintes aux personnes (14%) et des crimes (10%). Dans la majorité des cas, les populations ont recours au MARC pour la résolution de leur conflit. Cependant, en cas de conflit avec l’Etat ou un agent de l’Etat, la population s’adresse majoritairement aux forces de sécurité (50%) ou aux tribunaux (35%) plutôt qu’aux chefs locaux (9%).  ii) Des activités de sensibilisation sont régulièrement menées sur le processus de justice transitionnelle et d’accès à la justice, notamment via les radios communautaires et la diffusion de tables-rondes radiophoniques sur la thématique.  iii) L’étude sur les MARC propose des pistes de réflexion sur cette complémentarité entre les MARC et les juridictions et le pluri-juridisme qui en résulte de facto. La PNRJ évoque également cette problématique de collaboration. Les réflexions vont être poursuivies dans ce sens. | Le partenaire ‘Harvard Humanitarian Initiative’ n’a pas pu se déployer dans les différentes provinces en raison de la pandémie COVID-19. La contractualisation avec l’université de Kananga doit encore être finalisée.  Il est prévu de pouvoir les réaliser seulement au mois de février/mars 2021. |
|  | **Indicateur 1.4***: % de la population affirmant que la justice est indépendante et impartiale.* | 1% | 5% | ***Cible 2020*** : 5%  ***Processus de suivi*** : i) réalisation des sondages de perception auprès des populations ; ii) monitoring des procès. | ***OFF TRACK***  i) Aucune enquête de perception n’a été menée.  ii) Le projet soutien l’exécution de la stratégie de priorisation des poursuites et veille au respect des principes fondamentaux d’un procès équitable. Cependant il demeure des faiblesses structurelles importantes, notamment qui facilitent les ingérences politiques et de la hiérarchie militaire ayant un impact direct sur l’indépendance et l’impartialité de la justice. | Le partenaire ‘Harvard Humanitarian Initiative’ n’a pas pu se déployer dans les différentes provinces en raison de la pandémie COVID-19. La contractualisation avec l’université de Kananga doit encore être finalisée.  Il est prévu de pouvoir les réaliser seulement au mois de février/mars 2021 |
| **Produit 1.1**  **Les capacités techniques et opérationnelles de la police sont renforcées en vue d’assurer la protection des populations et la diminution des conflits.** | **Indicateur 1.1.1**.  La PNC au cours des interpellations, des gardes-à-vues et la gestion des foules, respectent les droits de l’homme. | 46% | 70% | ***Cible 2020*** : 70%  ***Processus de suivi*** : i) monitoring des violations alléguées contre les membres de la PNC ; ii) formation des agents de la PNC. | ***ON TRACK***  i) Au total, 85 violations des droits humains alléguées aux agents de la PNC au Kasaï Central ont été enregistrées pour l’année 2019. Entre janvier et aout 2020, 104 violations ont été enregistrées contre 47 violations pour la même période en 2019.  Il y a donc une nette augmentation des violations de droits humains alléguées aux agents de la PNC au cours de l’année 2020.  ii) Au total, **114 agents de la PNC ont été formés** sur différentes thématiques et techniques afin de renforcer leur professionnalisme et de réduire le nombre de violations des droits humains commis par les agents.  En 2019, 25 commandants des commissariats de la PNC de la province du Kasaï Central ont bénéficié d’une formation de formateurs sur les techniques de maintien de l’ordre public, les droits humains, la lutte contre les violences sexuelles. Ils disposent ainsi des connaissances et techniques de base pour remplir leur mandat dans le respect des droits humains ainsi que pour pouvoir restituer et former les membres de leurs commissariats. 20 motos et accessoires ont également été remis aux commissariats des différents territoires pour faciliter leur mobilité.  En 2020, 44 policiers (dont 10 femmes) ont été formées en matière de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre et 45 policiers (dont 7 femmes) ont été formées en matière de maintien de l’ordre public et gestes et techniques de protection individuelle. | Le contexte politique et sécuritaire demeure particulièrement précaire dans la province du Kasaï Central avec la résurgence de quelques poches de résistance.  La police fait face à de nombreux défis structurels liés au manque de ressources humaines qualifiées et de ressources opérationnelles. |
| **Indicateur 1.1.2**  % d’officiers de police ayant une connaissance accrue des droits humains en matière de prévention et protection. | 0% | 40% | ***Cible 2020*** : TBD  ***Processus de suivi*** : i) formation des agents de la PNC ; ii) enquête sur l’acquisition des connaissances. | ***ON TRACK***  i) Au total, **114 agents de la PNC ont été formés** sur différentes thématiques et techniques afin de renforcer leur professionnalisme et de réduire le nombre de violations des droits humains commis par les agents.  En 2019, 25 commandants des commissariats de la PNC de la province du Kasaï Central ont bénéficié d’une formation de formateurs sur les techniques de maintien de l’ordre public, les droits humains, la lutte contre les violences sexuelles. Ils disposent ainsi des connaissances et techniques de base pour remplir leur mandat dans le respect des droits humains ainsi que pour pouvoir restituer et former les membres de leurs commissariats. 20 motos et accessoires ont également été remis aux commissariats des différents territoires pour faciliter leur mobilité.  En 2020, 44 policiers (dont 10 femmes) ont été formées en matière de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre et 45 policiers (dont 7 femmes) ont été formées en matière de maintien de l’ordre public et gestes et techniques de protection individuelle.  ii) Une enquête sur l’acquisition des connaissances doit être menée en fin de projet lors de l’évaluation finale. | Le contexte politique et sécuritaire demeure particulièrement précaire dans la province du Kasaï Central avec la résurgence de quelques poches de résistance.  La police fait face à de nombreux défis structurels liés au manque de ressources humaines qualifiées et de ressources opérationnelles. |
| **Indicateur 1.1.3** : % des recommandations issues des missions d’inspection interne et externe des commissariats et cachots mises en œuvre. | 0 | 60% | ***Cible 2020*** : 40%  ***Processus de suivi*** : i) réalisation de missions d’inspection interne et externe ; ii) suivi de l’exécution des recommandations. | ***ON TRACK***  i). Une mission de contrôle interne des juridictions, des parquets et des établissements pénitentiaires a été réalisée dans les territoires de Luiza, Kazumba, Dibaya et Kananga afin de faire un état des lieux des dossiers enrôlés dans les différentes juridictions.  ii). Des recommandations ont été formulées à l’attention des juridictions et parquets, notamment l’organisation de chambres foraines pour le traitement accéléré des dossiers. Ainsi, une audience foraine a été organisée à Luisa (grâce aux fonds du HCR) pour permettre le traitement de 60 dossiers. Une mission de suivi des autres recommandations sera organisée. | Plusieurs missions planifiées ont été finalement reportées en raison de conflit d’agenda. |
| **Indicateur 1.1.4** : % de réduction des conflits dans chacune des zones couvertes par une unité de police de proximité. | 0 | 30% | ***Cible 2020*** : 30%  ***Processus de suivi*** : i) sondage sur la perception de la police et de sentiment de sécurité ; ii) activité de sensibilisation des populations sur la police de proximité ; ii) analyse régulière des dynamiques de conflit et partage d’informations continu avec la MONUSCO (notamment SSU) ; | ***ON TRACK***  i) Aucune enquête de perception n’a été menée.  ii). Des activités de sensibilisation sur la doctrine de police de proximité ont été menées dans les différents territoires auprès de 78 membres (dont 22 femmes) des communautés. Elles ont permis de renouer un certain dialogue entre les communautés et les forces de sécurité.  4 Conseils Locaux pour la Sécurité de Proximité (CLSP) ont été mis en place (Luisa ; Ndekesha ; Tshimbulu ; Nganza) afin de renforcer la gouvernance sécuritaire au niveau local. Au total, les CLSP sont composés de 28 membres (dont 11 femmes).  iii). La province du Kasaï Central semble bénéficier d’une certaine stabilisation et pacification. Même si les tensions intra- et intercommunautaires sont encore latentes en raison de la précarité économique de nombreuses personnes. De même, la pandémie COVID-19 et les difficultés économiques conséquentes font percevoir un regain de tensions et de violences dans les quartiers.  Il faut tout de même noter une augmentation nette des violations des droits humains alléguées contre des membres de la PNC pour la période janvier à août 2020 par rapport à l’année précédente, ce qui peut nuire à la confiance des populations. | Le partenaire ‘Harvard Humanitarian Initiative’ n’a pas pu se déployer dans les différentes provinces en raison de la pandémie COVID-19. La contractualisation avec l’université de Kananga doit encore être finalisée.  Il est prévu de pouvoir les réaliser seulement au mois de février/mars 2021. |
| Produit 1.2  **L’offre de justice pénale est améliorée ce qui contribue à lutter efficacement contre l’impunité des auteurs de crimes internationaux et/ou graves**. | **Indicateur 1.2.1** : Existence d’une stratégie de priorisation des dossiers. internationaux et/ou graves. | 0 | 1 | ***Cible 2020*** : 1  ***Processus de suivi*** : i) Elaboration de la stratégie provinciale de priorisation des poursuites ; ii) suivi de la mise en œuvre de la stratégie provinciale des poursuites. | ***ACHIEVED – 1 stratégie provinciale de priorisation des poursuites est définie***  i) Un atelier participatif et inclusif avec les autorités judiciaires provinciales et nationales et les partenaires techniques et financiers a été organisé en juillet 2019 pour définir une stratégie provinciale de priorisation des poursuites, selon la méthodologie développée à l’Est en 2015/2016, et qui s’aligne sur la PNRJ.  Il s’agit d’un outil stratégique de planification tenant compte des ressources limitées et dont l’objectif est d’obtenir une idée de l’ampleur des violations et de leurs caractéristiques.  Au total, 16 dossiers prioritaires de crimes internationaux ont été identifiés pour le Kasaï Central et le Kasaï.  ii) Son exécution et son suivi sont assurés à travers le cadre de coordination provincial, dont les termes de référence ont été adoptés. |  |
| **Indicateur 1.2.2**: Nombre de dossiers relatifs à des crimes internationaux et/ou graves faisant l’objet d’un traitement. | 19 | 30 | ***Cible 2020*** : 7 dossiers font l’objet d’un traitement – dont 3 décisions judiciaires et 4 d’instruction ou fixation.  ***Processus de suivi*** : i) exécution de la stratégie provinciale de priorisation des poursuites ; ii) appui aux missions d’enquête et audiences foraines. | ***ON TRACK – 1 décision judiciaire rendue***  i) Le suivi de l’exécution de la stratégie provinciale de priorisation des poursuites se fait au niveau du cadre de concertation réunissant les autorités judiciaires et les partenaires techniques et financiers (PTF).  ii) L’affaire prioritaire Luisa pendante devant le Tribunal Militaire de Garnison a été jugée au premier degré ; les 7 prévenus ont été condamnés pour crime de guerre et crime contre l’humanité. Les 8 victimes (dont 2 femmes) ont ainsi obtenu justice.  Deux dossiers prioritaires (Assassinat des deux Experts des Nations Unies et leurs 4 accompagnateurs) sont en cours de procès devant la Cour Militaire à Kananga ; il peut donc être espéré deux décisions judiciaires prochainement.  Deux dossiers prioritaires sont en phase pré-juridictionnelle ; deux missions d’enquête ont été organisées pour le dossier Mulombodji permettant l’identification et l’audition de 381 victimes et témoins et pour le dossier Nganza conduisant à l’identification et audition de 886 victimes et témoins. Au total, 1267 victimes (dont 870 femmes) ont été identifiées et auditionnées.  Plusieurs dossiers prioritaires ont été transférés au niveau de l’Auditorat Militaire Général des FARDC (Kinshasa) pour des raisons de compétences juridictionnelles. | Les juridictions font face à de nombreux défis logistiques et un déficit de ressources humaines qui ne leur permet pas de poursuivre plusieurs dossiers en même temps.  La pandémie à Covid-19 a aggravé le retard dans les missions d’enquête et audiences foraines planifiées durant le semestre en cours. |
| **Indicateur 1.2.3** : Nombre de dossiers de crimes internationaux et/ou graves ayant fait l’objet d’une décision judiciaire (désagrégé par type de décision). | 1 | 12 | **Cible 2020 :** 3 décisions judiciaires rendues au premier degré.  ***Processus de suivi*** : i) suivi et coordination de l’exécution de la stratégie provinciale de priorisation des poursuites ; ii) 4 dossiers sont en cours de procès ou en fixation**,** 3 décisions judiciaires pourraient être rendues en 2020 par les autorités judiciaires. | ***ON TRACK – 1 décision judiciaire rendue***  i) Le suivi de l’exécution de la stratégie provinciale de priorisation des poursuites se fait au niveau du cadre de concertation réunissant les autorités judiciaires et les partenaires techniques et financiers (PTF).  ii) L’affaire prioritaire Luisa pendante devant le Tribunal Militaire de Garnison a été jugée au premier degré ; les 7 prévenus ont été condamnés pour crime de guerre et crime contre l’humanité. Les 8 victimes (dont 2 femmes) ont ainsi obtenu justice.  En outre, deux dossiers prioritaires sont en cours de procès devant la Cour militaire à Kananga ; il peut donc être espéré deux décisions judiciaires prochainement. | Les juridictions font face à de nombreux défis logistiques et un déficit de ressources humaines qui ne leur permettent pas de poursuivre plusieurs dossiers en même temps. |
| **Indicateur 1.2.4** : Nombre de dossiers traités dans des délais raisonnables. | 1 | 8 | **Cible 2020 :** 1  ***Processus de suivi*** : i) suivi et coordination de l’exécution de la stratégie provinciale de priorisation des poursuites ; ii) appui aux instructions et audiences foraines. | ***ON TRACK***  i) Malgré la mise en place d’une stratégie provinciale de priorisation des poursuites, les délais d’instruction et de traitement des dossiers sont particulièrement lents en raison des complexités des procédures mais également du manque de ressources humaines, techniques et opérationnelles des juridictions.  ii) Au total, 5 dossiers prioritaires ont été appuyés en phase pré-juridictionnelle et juridictionnelle – soit 31%. | Les juridictions font face à de nombreux défis logistiques et un déficit de ressources humaines qui ne leur permettent pas de poursuivre plusieurs dossiers en même temps.  La pandémie à COVID-19 a aggravé le retard dans les missions d’enquête et audiences foraines planifiées durant le semestre en cours. |
| Produit 1.3  **Les victimes de crimes internationaux et/ou graves et les personnes les plus vulnérables bénéficient d’une assistance judiciaire et juridique de qualité et sont informées sur leurs droits.** | **Indicateur 1.3.1** : Nombre de victimes ayant bénéficié d’une assistance judiciaire et juridique gratuite de qualité. | 0 | 1200 femmes ;  700 enfants victimes de violences,  300 enfants en conflit avec la loi. | **Cible 2020 :** 2000 victimes bénéficient d’une assistance  ***Processus de suivi*** : i) accompagnement des victimes et témoins lors des missions d’enquête. | ***ON TRACK – 1369 personnes assistées***  **i). 1267** victimes et témoins (dont 870 femmes) ont été identifiés et auditionnés lors des missions d’enquête réalisées dans le cadre des affaires prioritaires Mulombodji et Nganza.  ii) **8 victimes** (dont 2 femmes) ont obtenu justice au premier degré lors de l’audience foraine tenue dans le cadre de l’Affaire Luiza.  iii). **94 enfants** en conflits avec la loi ont bénéficié d’une assistance judiciaire gratuite de la part des avocats du Barreau devant la police de protection de l’enfant et du tribunal pour enfant. |  |
| **Indicateur 1.3.2 :** Nombre de prévenus ayant bénéficié d’une assistance judiciaire et juridique gratuite de qualité. | 23 | 100 | **Cible 2020 :** 100 prévenus bénéficient d’une assistance judiciaire  ***Processus de suivi*** : i) assistance judiciaire des personnes poursuivies pour des crimes internationaux. | ***ON TRACK***  i). 32 prévenus poursuivis dans le cadre de dossiers prioritaires (Affaire Luiza, Affaire des deux experts des Nations Unies et de leurs quatre accompagnateurs) ont bénéficié d’une assistance judiciaire gratuite de la part du Barreau du Kasaï Central.  Il s’agit de garantir le respect du droit à la défense comme principe fondamental d’un procès équitable. |  |
| **Indicateur 1.3. 3 :** Nombre de détenus préventifs ayant bénéficié d’une assistance judiciaire. | 0 | 50 | **Cible 2020 :** 50 détenus préventifs bénéficient d’une assistance judiciaire.  ***Processus de suivi*** : i) Assistance judiciaire gratuite de la part du Barreau ; ii) réalisation de mission d’inspection interne et externe dans les établissements pénitentiaires ; iii) tenue des chambres de conseil. | ***ACHIEVED – 235 détenus préventif assistés judiciairement***  i). Le Barreau du Kasaï Central a assisté 175 détenus préventifs (70 ont obtenu une remise en liberté provisoire ; 90 ont obtenu la levée de la détention ; 15 ont obtenu la légalisation de leur détention) lors des chambres foraines.  ii). Une mission de contrôle interne des juridictions, des parquets et des établissements pénitentiaires a été réalisée dans les territoires de Luiza, Kazumba, Dibaya et Kananga afin de faire un état des lieux des dossiers enrôlés dans les différentes juridictions.  iii) Une audience foraine du TGI a été tenue à Luiza (grâce aux financements du HCR) pour examiner 60 dossiers en souffrance (27 condamnations prononcées ; 10 acquittements prononcés ; 23 décisions de renvoi, d’incompétence ou de non saisi). Les 60 détenus préventifs ont bénéficié d’une assistance judiciaire. | Plusieurs missions ont été planifiées mais finalement reportées en raison de problèmes d’agenda et de disponibilité des financements.  Il faut également noter que la chambre foraine a été organisée grâce à l’appui financier du HCR. |
| **Indicateur 1.3.4 :**  % de bénéficiaires de l’assistance juridique/judiciaire gratuite satisfaits du service rendu. | 0 | 80% | **Cible 2020 :** 80%  ***Processus de suivi*** : i) assistance judiciaire gratuite fournie ; ii) mise en place d’un outil d’évaluation de satisfaction des bénéficiaires. | ***OFF TRACK***  i) 1636 individus ont bénéficié d’une assistance judiciaire gratuite selon leurs différentes conditions.  ii) Aucun mécanisme d’évaluation de la satisfaction des bénéficiaires n’a été mis en place ; cela pourra être intégré dans l’évaluation finale. | Aucun mécanisme d’évaluation de la satisfaction des bénéficiaires n’a été mis en place. |
| **Indicateur 1.3.5**: Nombre de dossiers déposés en justice dont la documentation a été réalisée par une ONG ou une organisation de la société civile ont fait l’objet d’une décision judiciaire. | 0 | 2 | **Cible 2020 :** 2  ***Processus de suivi*** : i) renforcement des capacités des ONG sur la documentation des violations graves des droits humains ; ii) monitoring des dossiers enregistrés en justice à la suite de la documentation d’une ONG. | ***ON TRACK – 2 Dossiers judiciaires ont bénéficié de documentation fournie par des ONG***  i) En partenariat avec l’ONG TRIAL International, les membres d’organisation de la société civile ont été formés sur la documentation des crimes internationaux à travers la qualification/définition des crimes internationaux, la planification d’une documentation de crime international, la description et les techniques de documentation, les techniques d’entretiens avec les victimes et de collecte/conservation des données. La formation a été réalisée selon l’approche ‘learning by doing’ à travers de nombreux exercices pratiques. Cette formation pourrait être complétée par de nouvelles sessions.  ii) Les ONG et organisations de la société civile, en particulier ONG CBED, LIZADEEL et FMMDK ont largement contribué à la documentation des éléments de crimes dans les affaires Mulombodji et Nganza en étroit partenariat avec les autorités judiciaires. | Le projet a adapté ses interventions à travers un atelier de formation spécifique pour les ONG sur les techniques de documentation en partenariat avec TRIAL International.  Le projet encourage également les ONG de la société civile à travailler étroitement avec les autorités judiciaires pour la documentation des faits, l’identification des victimes et témoins. |
| **Indicateur 1.3.6** : % des communautés ciblées ayant une connaissance développée des mécanismes judiciaires assurant la protection de leurs droits. | 0 | 40% | **Cible 2020 :** 40%  ***Processus de suivi*** : i) activité de sensibilisation des communautés sur les droits et les mécanismes de protection ; ii) évaluation de l’acquisition de connaissance auprès des communautés. | ***ON TRACK***  i) Des activités de sensibilisation sur l’accès à la justice et les mécanismes de protection des droits ont été menées auprès des communautés et de la société civile. Ainsi, 465 victimes ont été sensibilisées sur l’accès à la justice. Ces sensibilisations sont également relayées par les radios communautaires.  ii) L’évaluation de l’acquisition des connaissances sera menée à la fin du projet. | La mise en place d’une Commission Provinciale Vérité, Justice et Réconciliation correspond à un long processus nécessitant de nombreuses actions de plaidoyer et un engagement fort des autorités et de la société civile. Il s’agit de prendre en compte l’ensemble des sensibilités avant de mener des actions de sensibilisation globales.  Une session de sensibilisation est prévue pour cette année mais elle a dû être retardée en raison de la pandémie COVID-19 et des mesures de prévention mises en place. |
| Produit 1.4  **La redevabilité des acteurs de la chaîne pénale est renforcée et contribue à accroitre la légitimité et la confiance de la population dans les institutions.** | **Indicateur 1.4.1** : % d’individus en détention préventive illégale libérés à la suite de missions d’inspections. | 0 | 60% | **Cible 2020 :** 60%  ***Processus de suivi*** : i) réalisation de mission d’inspection interne et externe dans les établissements pénitentiaires ; ii) tenue des chambres de conseil. ; iii) assistance judiciaire aux détenus préventifs | ***ON TRACK – 51% détenus préventifs ont été libérés en raison de l’irrégularité de leur détention***  i). Une mission de contrôle interne des juridictions, des parquets et des établissements pénitentiaires a été réalisée dans les territoires de Luiza, Kazumba, Dibaya et Kananga afin de faire un état des lieux des dossiers enrôlés dans les différentes juridictions.  ii) Une audience foraine du TGI a été tenue à Luiza (grâce aux financements du HCR) pour examiner 60 dossiers en souffrance (27 condamnations prononcées ; 10 acquittements prononcés ; 23 décisions de renvoi, d’incompétence ou de non saisi). Les 60 détenus préventifs ont bénéficié d’une assistance judiciaire.  iii). 90 détenus préventifs sur 175 ayant recouvré la liberté en raison de l’illégalité de cette détention – soit 51%.  80 ‘miliciens démobilisés’ dont 5 femmes incarcérés pour des simples faits de participation à un mouvement insurrectionnel ont bénéficié de mesures de libération prises par l’Auditeur Militaire Général de Kinshasa lors d’une de ses missions à Kananga au cours de l’année 2019. | Plusieurs missions ont été planifiées mais finalement reportées. |
| **Indicateur 1.4.2** : % de recommandations mises en œuvre à la suite de missions d’inspection et de contrôle interne et externe au sein des juridictions. | 0 | 70% | ***Cible 2020*** : 70%  ***Processus de suivi*** : i) réalisation de missions d’inspection interne et externe ; ii) suivi de l’exécution des recommandations. | ***ON TRACK***  i). Une mission de contrôle interne des juridictions, des parquets et des établissements pénitentiaires a été réalisée dans les territoires de Luiza, Kazumba, Dibaya et Kananga afin de faire un état des lieux des dossiers enrôlés dans les différentes juridictions.  ii). Des recommandations ont été formulées à l’attention des juridictions et parquets, notamment l’organisation de chambres foraines pour le traitement accéléré des dossiers. Ainsi, une audience foraine a été organisée à Luisa (grâce aux fonds du HCR) pour permettre le traitement de 60 dossiers. Une mission de suivi des autres recommandations sera organisée. | Plusieurs missions d’inspection ont été planifiées et reportées. |
| **Indicateur 1.4.3** : Nombre de dossiers déposés devant la chambre provinciale de discipline. | 0 | 10 | ***Cible 2020*** : 10  ***Processus de suivi*** : i) suivi du dépôt de dossiers au niveau des chambres de discipline. | ***ON TRACK***  i) La chambre de discipline de Kananga est saisie de 5 dossiers. 2 dossiers sont situés au niveau de la chambre de discipline de Tshikapa. |  |
| **Indicateur 1.4.4**: % de décisions rendues par la chambre provinciale de discipline sur les dossiers déposés. | 0 | 50% | ***Cible 2020*** : 50%  ***Processus de suivi*** : i) appui aux chambres de disciplines pour le traitement des dossiers déposés ; ii) nombre de décisions rendues dans le cadre des dossiers déposés. | ***ON TRACK***  i) Afin de favoriser le siège de des chambres de discipline de Kananga et de Tshikapa, un appui technique et logistique a été fourni.  ii) Sur 5 dossiers dont les chambres de discipline de Kananga et Tshikapa, trois décisions ont été rendues soit 60%. Il est prévu de pouvoir appuyer encore les chambres de discipline pour le traitement des autres dossiers en attente. |  |
| **Résultat 2**  ***Les différentes communautés et groupes ethniques coexistent pacifiquement grâce à des mécanismes de médiation et de transformation des conflits enracinés localement*** | **Indicateur 1***:*  % des membres des communautés interviewés qui rapportent une meilleure collaboration au-delà des divisions. | 93.8% | 96% | ***Cible 2020*** : 96%  ***Processus de suivi*** : i) sondage de perception ; ii) réalisation d’activités de rapprochement communautaires et cohésion sociale ; iii) analyse régulière des dynamiques de conflit et partage d’informations continu avec la MONUSCO (notamment SSU) ; | ***OFF TRACK***  i). Aucun sondage de perception n’a été mené auprès des communautés. Les membres des communautés d’intervention déclarent qu’ils ont de bonnes relations avec les CLPD.  ii) 40 CLPD ont été mis en place et leurs membres ont été formés sur les techniques de transformation des conflits, de médiation et la communication efficace. Ils contribuent à la résolution pacifique des conflits au sein de la communauté. En outre, 30 clubs d’écoute ont été mis en place ; ainsi leurs 360 membres peuvent poursuivre les discussions sur les thématiques évoquées lors des émissions radiophoniques diffusées. Ces différents mécanismes renforcent le dialogue intracommunautaire.  iii) La province du Kasaï Central semble bénéficier d’une certaine stabilisation et pacification. Même si les tensions intra- et intercommunautaires sont encore latentes en raison de la précarité économique de nombreuses personnes. | Le contexte politique et sécuritaire demeure particulièrement précaire avec la résurgence de quelques poches de résistance.  Le partenaire ‘Harvard Humanitarian Initiative’ n’a pas pu se déployer dans les différentes provinces en raison de la pandémie COVID-19. La contractualisation avec l’université de Kananga doit encore être finalisée.  Il est prévu de pouvoir les réaliser seulement au mois de février/mars 2021. |
| **Indicateur 2***:*  % des membres des communautés qui se sentent en confiance d’aborder leurs conflits de façon pacifique. | 87.9% | 92% | ***Cible 2020*** : TBD  ***Processus de suivi*** : i) sondage de perception. ii) réalisation d’activités de rapprochement communautaires et cohésion sociale ; iii) analyse régulière des dynamiques de conflit et partage d’informations continu avec la MONUSCO (notamment SSU) ; | ***OFF TRACK***  i). Aucun sondage de perception n’a été mené auprès des communautés. Les membres des communautés d’intervention déclarent qu’ils ont de bonnes relations avec les CLPD.  ii) 40 CLPD ont été mis en place et leurs membres ont été formés sur les techniques de transformation des conflits, de médiation et la communication efficace. Ils contribuent à la résolution pacifique des conflits au sein de la communauté et au renforcement du dialogue intracommunautaire.  iii) La province du Kasaï Central semble bénéficier d’une certaine stabilisation et pacification. Même si les tensions intra- et intercommunautaires sont encore latentes en raison de la précarité économique de nombreuses personnes.  iii) Aucun sondage de perception n’a été mené auprès des communautés ; il sera mené lors de l’évaluation finale du projet | Le contexte politique et sécuritaire demeure particulièrement précaire avec la résurgence de quelques poches de résistance.  Le partenaire ‘Harvard Humanitarian Initiative’ n’a pas pu se déployer dans les différentes provinces en raison de la pandémie COVID-19. La contractualisation avec l’université de Kananga doit encore être finalisée.  Il est prévu de pouvoir les réaliser seulement au mois de février/mars 2021. |
| **Indicateur 3***:*  % de la population qui a confiance dans les mécanismes de médiation ou transformation des conflits pour résoudre leurs conflits. | 24.4% | 30% | ***Cible 2020*** : 30%  ***Processus de suivi*** : i) renforcement des capacités des CLPD; ii) renforcement des capacités des MARC; iii) sondage de perception. | ***ON TRACK***  i) 40 CLPD ont été mis en place et leurs membres ont été formés sur les techniques de transformation des conflits, de médiation et la communication efficace. Ils contribuent à la résolution pacifique des conflits au sein de la communauté et au renforcement du dialogue intracommunautaire.  ii) L’étude anthropologique réalisée sur les MARC en 2019 a montré que les communautés avaient une très grande confiance dans les MARC, en particulier dans les chefs de village (89,7%) pour la résolution de leurs conflits (excepté lorsque cela implique un agent de l’Etat). Il s’agit de pouvoir poursuivre les activités avec les MARC et renforcer les capacités de leurs acteurs ainsi que la collaboration avec les juridictions.  iii) Aucun sondage de perception n’a été mené auprès des communautés. |  |
| Produit 2.1  **Les individus et les communautés affectées par le conflit disposent d’informations crédibles - droit à la vérité.** | **Indicateur 2.1.1** : % des membres des communautés et % des familles qui sont informés sur les crimes et les victimes. | 97% | 98% | ***Cible 2020*** : TBD  ***Processus de suivi*** : i) exécution de la stratégie de priorisation des poursuites ; ii) sensibilisation des victimes et de la société civile en matière d’accès à la justice; iii) appui au processus d’établissement de la CVR. | ***ON TRACK***  i). La stratégie de priorisation des poursuites définie s’inscrit dans le cadre d’une justice de transition en ce qu’elle doit être comprise dans une perspective d’ensemble de la réponse judiciaire aux violations graves des droits humains. Elle contribue à une meilleure compréhension des dimensions systémiques ou structurelles des violations de masse et à identifier les réseaux et les causes favorisant ces violations massives.  ii) Un travail préliminaire de mobilisation des associations des victimes de Nganza, Mulombodi et Tshisuku et Tshimbulu a été commencé en prélude de la tenue des audiences foraines des dossiers prioritaires et les travaux de la CVR.  iii) Un Comité restreint de rédaction de l’édit a été mis en place et les membres ont été formés en matière de justice transitionnelle et des principes fondamentaux des Commissions Vérité. Un avant-projet d’édit provincial est disponible. | La mise en place d’une Commission Provinciale Vérité, Justice et Réconciliation correspond à un long processus nécessitant de nombreuses actions de plaidoyer et un engagement fort des autorités et de la société civile. Il s’agit de prendre en compte l’ensemble des sensibilités. |
| **Indicateur 2.1.2**: Nombre d’acteurs nationaux et provinciaux et % des acteurs des communautés dont les perception et besoins sont identifiés et analysés. | 0 | 15% | ***Cible 2020*** : NA  ***Processus de suivi*** : i) réalisation des consultations populaires ; ii) vulgarisation du rapport des consultations populaires ; iii) suivi de la mise en œuvre des recommandations issues du rapport des consultations populaires. | ***ACHIEVED – Le rapport des consultations populaires est validé.***  i) 1 150 personnes (597 hommes et 553 femmes) ont été consultées sur leurs besoins de justice. Les thématiques de lutte contre l’impunité, garanties de non-répétition, réconciliation, réparation, droit à la vérité ont été abordées. Les consultations populaires ont été organisées du 16 au 23 août 2019, dans les cinq territoires de la province du Kasaï Central, dans la ville de Kananga et à Kinshasa auprès des victimes des graves violations des droits de l’homme, des acteurs de la société civile, des acteurs politiques, des associations locales, des leaders religieux etc.  Un rapport global des consultations a été produit ; il contient des recommandations précises pour la définition d’un processus de justice transitionnelle au niveau provincial.  ii) La cérémonie officielle de remise du rapport des consultations populaires au gouverneur de province a eu lieu le 04 février 2020. Elle a été suivie par une séance de restitution du rapport à Kinshasa auprès des ressortissants du Kasaï Central vivant à Kinshasa suivi de sa remise aux différentes autorités nationales et certains diplomates, en date du 25 février au 03 mars 2020.  iii) Le Gouverneur a affirmé son engagement dans l’exécution des recommandations du rapport. Un plaidoyer continu auprès des différentes autorités est mené. | Compte tenu des mesures de restrictions liées à la pandémie COVID-19, certaines activités de vulgarisation du rapport des consultations n’ont pas eu lieu. |
| **Indicateur 2.1.3** : Nombre de Commission Provinciale Vérité & Réconciliation établie. | 0 | 1 | ***Cible 2020*** : 1  ***Processus de suivi*** : i) plaidoyer auprès des autorités provinciales du Kasaï Central pour l’établissement de la CVR ; ii) adoption du projet d’édit portant création de la CVR ; iii) appui technique et opérationnel à la CVR. | ***ON TRACK – Le processus d’établissement d’une CPVR est en cours.***  i) A l’issue des consultations populaires, il a été recommandé l’établissement d’une Commission Provinciale Vérité, Justice et Réconciliation. Le Gouverneur de la Province du Kasaï Central a déclaré son engagement dans l’exécution des recommandations.  ii) Un Comité restreint de rédaction de l’édit a été mis en place et les membres ont été formés en matière de justice transitionnelle et des principes fondamentaux des Commissions Vérité. Un avant-projet d’édit provincial est disponible. | La mise en place d’une Commission Provinciale Vérité, Justice et Réconciliation correspond à un long processus nécessitant de nombreuses actions de plaidoyer et un engagement fort des autorités et de la société civile. Il s’agit de prendre en compte l’ensemble des sensibilités. |
| **Indicateur 2.1.4** : Nombre de participants au processus d'établissement d'une Commission Provinciale Vérité & Réconciliation formés sur les mandats et responsabilité de la CVR. | 0 | 100 | ***Cible 2020*** : TBD  ***Processus de suivi*** : i) plaidoyer auprès des autorités provinciales du Kasaï Central pour l’établissement de la CVR ; ii) adoption du projet d’édit portant création de la CVR ; iii) appui technique et opérationnel à la CVR. | ***ON TRACK***  i). La création de la Commission Provinciale Vérité, Justice et Réconciliation, avancée importante pour le droit à la vérité. En outre, des activités de sensibilisation et de formation sur la thématique de la justice transitionnelle ont été menées notamment au niveau de l’Assemblée Provinciale.  ii) Un Comité restreint de rédaction de l’édit a été mis en place et les membres ont été formés en matière de justice transitionnelle et des principes fondamentaux des Commissions Vérité. Un avant-projet d’édit provincial est disponible. | La mise en place d’une Commission Provinciale Vérité, Justice et Réconciliation correspond à un long processus nécessitant de nombreuses actions de plaidoyer et un engagement fort des autorités et de la société civile. Il s’agit de prendre en compte l’ensemble des sensibilités. |
| Produit 2.2  **Des mécanismes de réparation matérielle et/ou symbolique des préjudices subis sont mis en place.** | **Indicateur 2.2.1** :  Nombre/Typologie des mécanismes de réparations. | 0 | 5 | ***Cible 2020*** : 5  ***Processus de suivi*** : i) réalisation des consultations populaires ; ii) réalisation d’un atelier sur les réparations symboliques. | ***OFF TRACK***  i) Le rapport des consultations populaires réalisées contient également des recommandations quant à la question des réparations pour les victimes. Il s’agit de réfléchir aux mécanismes de réparations judiciaires, réparations collectives et symboliques.  ii) L’atelier de réflexion n’est pas encore organisé. | Les processus de justice transitionnelle sont particulièrement sensibles avec de nombreuses dimensions à prendre en compte pour ne pas raviver certaines tensions et souffrances.  Compte tenu des mesures de restrictions liées à la pandémie COVID-19, l’atelier a dû être reporté. |
| **Indicateur 2.2.2** :  Nombre de participants aux audiences publiques. | 0 | 1500 participants (60% femmes ; 40% jeunes). | ***Cible 2020*** : 1500  ***Processus de suivi*** : i) réalisation d’audiences publiques. | ***OFF TRACK***  i) Aucune activité n’a été menée dans ce sens. | Résultat dépendant de la réalisation d’activités préliminaires à ce jour non réalisées.  Les audiences publiques sur la vérité, la justice et la réconciliation seront tenues par la CPJVR une fois qu’elle sera mise en place. |
| **Indicateur 2.2.3** :  % de victimes qui ont bénéficié d'activité de réhabilitation psychosociale et de réintégration sociale. | 0 | 40% | **Cible 2020 :** 2000 victimes bénéficient d’une assistance.  ***Processus de suivi*** : i) accompagnement des victimes et témoins lors des missions d’enquête. | ***ON TRACK – 1275 victimes (dont 872 femmes) ont été assistées judiciairement***  i) **1 267** victimes (dont 870 femmes) ont été identifiés et auditionnés lors des missions d’enquête réalisées dans le cadre des affaires prioritaires Mulombodji et Nganza. **8** victimes (dont 2 femmes) ont obtenu justice à l’issue de l’audience foraine tenue dans le cadre de l’affaire Luiza. **1 275** victimes (dont 872 femmes) ont bénéficié d’une assistance judiciaire de la part des avocats du Barreau du Kasaï Central et d’un accompagnement psychosocial.  Des synergies avec le programme JAD (Lutte contre les VBG) sont réalisées, notamment en matière de référencement des victimes de violences sexuelles auprès des centres intégrés de services multisectoriels. |  |
| **Indicateur 2.2.4** :  Nombre de symboles physiques de mémoire collective érigé par province. | 0 | 3 | ***Cible 2020*** : 3  ***Processus de suivi*** : i) réalisation des consultations populaires ; ii) réalisation d’un atelier sur les réparations symboliques. | ***OFF TRACK***  i). Le rapport des consultations populaires réalisées contient également des recommandations quant à la question des réparations pour les victimes. Il s’agit de réfléchir aux mécanismes de réparations judiciaires, réparations collectives et symboliques.  ii) L’atelier de réflexion n’est pas organisé. | Les processus de justice transitionnelle sont particulièrement sensibles.  Compte tenu des mesures de restrictions liées à la pandémie COVID-19, l’atelier a dû être reporté. |
| Produit 2.3  **Les structures locales de résolution de conflit ont la capacité, la crédibilité et l’opportunité de s’engager effectivement dans la transformation du conflit et la médiation.** | **Indicateur 2.3.1** : % des hommes et des femmes qui sont d’accord ou fortement d’accord que les CLPD sont compétents et crédibles en transformation des conflits et médiation. | 0 | 20% | ***Cible 2020*** : 25%  ***Processus de suivi*** : i) mise en place des CLPD ; ii) renforcement des capacités des membres des CLPD; iii) sondage de perception. | ***ON TRACK***  i) 40 CLPD ont été mis en place avec 480 membres au total ; chaque CLPD a 12 membres. Au total 105 femmes et 120 jeunes filles sont membres des CLPD.  ii) Les membres de 37 CLPD ont été formés sur les techniques de transformation des conflits, de médiation et la communication efficace.  iii) Aucun sondage de perception n’a été mené auprès des communautés.  Les membres des communautés d’intervention déclarent qu’ils ont de bonnes relations avec les CLPD. | Le partenaire ‘Harvard Humanitarian Initiative’ n’a pas pu se déployer dans les différentes provinces en raison de la pandémie COVID-19. La contractualisation avec l’université de Kananga doit encore être finalisée.  Il est prévu de pouvoir les réaliser seulement au mois de février/mars 2021. |
| **Indicateur 2.3.2** : % des membres des CLPDs qui peuvent citer au moins deux processus de résolution des conflits qu’ils ont accompagnés. | 0 | 50% | ***Cible 2020*** : 65%  ***Processus de suivi*** : i) mise en place des CLPD ; ii) renforcement des capacités des membres des CLPD; iii) évaluation de l’acquisition des connaissances. | ***ON TRACK***  i) 40 CLPD ont été mis en place avec 480 membres au total ; chaque CLPD a 12 membres. Au total 105 femmes et 120 jeunes filles sont membres des CLPD.  ii) Les membres de 37 CLPD (soit 444 personnes) ont été formés sur les techniques de transformation des conflits, de médiation et la communication efficace.  iii) Selon les évaluations menées à l’issue des sessions de formations, 65% membres des CLPD sont capables de citer des processus de résolution des conflits. |  |
| **Indicateur 2.3.4** : % des CLPD qui démontrent une connaissance accrue en méthodes et techniques de transformation des conflits. | 0 | 50% | ***Cible 2020*** : 80%  ***Processus de suivi*** : i) mise en place des CLPD ; ii) renforcement des capacités des membres des CLPD; iii) évaluation de l’acquisition des connaissances. | ***ON TRACK***  i) 40 CLPD ont été mis en place avec 480 membres au total ; chaque CLPD a 12 membres. Au total 105 femmes et 120 jeunes filles sont membres des CLPD.  ii) Les membres de 37 CLPD (soit 444 personnes) ont été formés sur les techniques de transformation des conflits, de médiation et la communication efficace.  iii) Selon les évaluations menées à l’issue des sessions de formations, 80% membres des CLPD sont capables de citer des processus de résolution des conflits. |  |
| **Indicateur 2.3.5** : % des membres des CLPD qui rapportent avoir confiance dans les membres des autres groupes ethniques. | 0 | 60% | ***Cible 2020*** : 60%  ***Processus de suivi*** : i) mise en place des CLPD ; ii) renforcement des capacités des membres des CLPD; iii) sondage de perception. | ***ON TRACK***  i) 40 CLPD ont été mis en place avec 480 membres au total ; chaque CLPD a 12 membres. Au total 105 femmes et 120 jeunes filles sont membres des CLPD.  ii) Les membres de 37 CLPD ont été formés sur les techniques de transformation des conflits, de médiation et la communication efficace.  iii) Aucun sondage de perception n’a été mené auprès des communautés. Les membres des communautés déclarent qu’ils ont de bonnes relations avec les CLPD. | Les fonds ne sont pas disponibles pour la finalisation de ces activités de formations.  Le partenaire ‘Harvard Humanitarian Initiative’ n’a pas pu se déployer dans les différentes provinces en raison de la pandémie COVID-19. La contractualisation avec l’université de Kananga doit encore être finalisée.  Il est prévu de pouvoir les réaliser seulement au mois de février/mars 2021. |
| **Indicateur 2.3.6** : Nombre d’initiatives implémentées de façon collaborative grâce aux micro-subventions de paix données aux structures des jeunes. | 0 | 6 | ***Cible 2020*** : 6  ***Processus de suivi*** : i) appui aux activités en faveur de la paix et cohésion sociale. | ***OFF TRACK***  i) Aucune activité menée dans ce sens. | Les fonds ne sont pas disponibles pour la réalisation de ces activités. |
| Produit 2.4  **L’accès à l’information relative à la transformation du conflit et à la médiation par les communautés dans le Kasaï Central et Kasaï est amélioré.** | **Indicateur 2.4.1** : % de participants avec des connaissances augmentées sur les reportages journalistiques sensibles aux conflits. | 0 | 60% | ***Cible 2020*** : 60%  ***Processus de suivi*** : i) renforcement des capacités des journalistes ; ii) évaluation de l’acquisition des connaissances. | ***ON TRACK***  i) 15 journalistes de 3 radios communautaires ont été formés sur les techniques d’informations et pratiques journalistiques sensibles aux conflits, la production et la diffusion de 32 émissions radiophoniques en français et Tshiluba sur les thématiques de paix, dialogue et de réconciliation.  ii) 60% des journalistes ont acquis des notions sur les ABCD du journalisme sensible aux conflits. |  |
| **Indicateur 2.4.2** : % des auditeurs des radios enquêtés qui peuvent citer au moins un mécanisme de transformation des conflits et de médiation disponible pour eux. | 0 | 40% | ***Cible 2020*** : 35%  ***Processus de suivi*** : i) production et diffusion d’émissions sur les thématiques de justice transitionnelle, résolution des conflits et autres ; ii) mise en place de clubs d’écoute ; iii) sondage de perception. | ***ON TRACK***  i) 4 radios communautaires ont bénéficié d’un appui technique et opérationnel. 32 émissions radiophoniques en français et Tshiluba sur les thématiques de paix, dialogue et de réconciliation ont été produites et diffusées à travers les 4 radios communautaires. Elles contribuent directement à améliorer l’accès des communautés à une information de qualité.  ii) 30 clubs d’écoute avec 360 membres (12 membres chacun) ont été mis en place. Ils permettent de poursuivre les discussions sur les sujets évoqués lors des émissions radiophoniques et jouent ainsi un rôle essentiel d’amplificateur des dynamiques de pacification au niveau communautaire.  iii) Le sondage de perception n’est pas réalisé. |  |
| **Indicateur 2.4.3 *:*** % des auditeurs des radios enquêtés qui affirment avoir accès à l’information approprié sur les efforts de transformation des conflits. | 0 | 40 % | ***Cible 2020*** : 35%  ***Processus de suivi*** : i) production et diffusion d’émissions sur les thématiques de justice transitionnelle, résolution des conflits et autres ; ii) mise en place de clubs d’écoute ; iii) sondage de perception. | ***ON TRACK***  i) 4 radios communautaires ont bénéficié d’un appui technique et opérationnel. 30 émissions radiophoniques ont été produites et diffusées sur les thématiques de paix, réconciliation et cohésion sociale à travers les 4 radios communautaires. Elles contribuent directement à améliorer l’accès des communautés à une information de qualité.  ii) 30 clubs d’écoute avec 360 membres (12 membres chacun) ont été mis en place. Ils permettent de poursuivre les discussions sur les sujets évoqués lors des émissions radiophoniques et jouent ainsi un rôle essentiel d’amplificateur des dynamiques de pacification au niveau communautaire.  iii) Le sondage de perception sera réalisé lors de l’évaluation finale. | Le partenaire ‘Harvard Humanitarian Initiative’ n’a pas pu se déployer dans les différentes provinces en raison de la pandémie COVID-19. La contractualisation avec l’université de Kananga doit encore être finalisée.  Il est prévu de pouvoir les réaliser seulement au mois de février/mars 2021. |
| Produit 2.5  **Les mécanismes alternatifs de résolution des conflits et les institutions judiciaires travaillent en complémentarité à rendre justice pour les victimes.** | **Indicateur 2.5.1**: Nombre de décisions rendues par les MARC | 0 | 30 | ***Cible 2020*** : TBD  ***Processus de suivi*** : i) réalisation de l’étude anthropologique sur les MARC ; ii) processus de mise en place d’un mécanisme de suivi des décisions des MARC. | ***ON TRACK***  i) L’étude anthropologique réalisée sur les MARC au Kasaï Central en 2019 a montré que la prévalence des litiges est importante (51% des ménages affirment avoir connu un litige au cours des 5 dernières années). Les conflits sont majoritairement liés à des atteintes aux biens (36%), à la terre (24%), à des atteintes aux personnes (14%) et des crimes (10%). Dans la majorité des cas, les populations ont recours au MARC pour la résolution de leur conflit, puisqu’ils jouissent d’une grande confiance, en particulier dans les chefs de village (89,7%) pour la résolution de leurs conflits. Cependant, en cas de conflit avec l’Etat ou un agent de l’Etat, la population s’adresse majoritairement aux forces de sécurité (50%) ou aux tribunaux (35%) plutôt qu’aux chefs locaux (9%).  ii) L’étude sur les MARC propose des pistes de réflexion sur cette complémentarité entre les MARC et les juridictions et le pluri-juridisme qui en résulte de facto. La PNRJ évoque également cette problématique de collaboration et de suivi des décisions des MARC. Les réflexions vont être poursuivies dans ce sens au niveau national et provincial. | En alignement sur la PNRJ et le Plan d’Action Prioritaire (PAP), il s’agit de lancer un processus de réflexion sur le rôle des MARC et la collaboration avec les juridictions selon une approche institutionnelle et structurelle, et non seulement selon une approche ad hoc. Le processus est donc à long terme. |
| Indicateur 2.5.2: % de conflits résolus pacifiquement par les MARC – non recours aux institutions judiciaires. | 0 | 60% | ***Cible 2020*** : 50%  ***Processus de suivi*** : i) réalisation de l’étude anthropologique sur les MARC ; ii) processus de mise en place d’un mécanisme de suivi des décisions des MARC. | ***ON TRACK***  i) L’étude anthropologique réalisée sur les MARC au Kasaï Central en 2019 a montré que la prévalence des litiges est importante (51% des ménages affirment avoir connu un litige au cours des 5 dernières années). Les conflits sont majoritairement liés à des atteintes aux biens (36%), à la terre (24%), à des atteintes aux personnes (14%) et des crimes (10%).  Dans la majorité des cas, les populations ont recours au MARC pour la résolution de leur conflit, puisqu’ils jouissent d’une grande confiance, en particulier dans les chefs de village (89,7%) pour la résolution de leurs conflits. Cependant, en cas de conflit avec l’Etat ou un agent de l’Etat, la population s’adresse majoritairement aux forces de sécurité (50%) ou aux tribunaux (35%) plutôt qu’aux chefs locaux (9%).  ii) L’étude sur les MARC propose des pistes de réflexion sur cette complémentarité entre les MARC et les juridictions et le pluri-juridisme qui en résulte de facto. | En alignement sur la PNRJ et le PAP, il s’agit de lancer un processus de réflexion sur le rôle des MARC et la collaboration avec les juridictions selon une approche institutionnelle et structurelle, et non seulement selon une approche ad hoc. Le processus est donc à long terme. |
| **Indicateur 2.5.3:** Nombre de mécanismes de coopération/collaboration mis en place et opérationnel entre les acteurs de la justice formelle et les animateurs des MARC. | 0 | 4 | ***Cible 2020*** : 4  ***Processus de suivi*** : i) réalisation de l’étude anthropologique sur les MARC ; ii) processus de mise en place d’un mécanisme de collaboration entre les MARC et la justice. | ***OFF TRACK***  i) L’étude anthropologique sur les MARC a été menée et réalisée au Kasaï Central en 2019. Elle est en cours de validation auprès du Ministre d’Etat de la Justice. Elle fera l’objet d’une large publication et diffusion.  ii) L’étude sur les MARC propose des pistes de réflexion sur cette complémentarité entre les MARC et les juridictions et le pluri-juridisme qui en résulte de facto. La PNRJ évoque également cette problématique de collaboration et de suivi des décisions des MARC. Les réflexions vont être poursuivies dans ce sens au niveau national et provincial. | En alignement sur la PNRJ et le PAP, il s’agit de lancer un processus de réflexion sur le rôle des MARC et la collaboration avec les juridictions selon une approche institutionnelle et structurelle, et non seulement selon une approche ad hoc. Le processus est donc à long terme. |
| **Indicateur 2.5.4**: % de décisions de MARC ayant fait l’objet d’un dépôt de dossier devant les juridictions formelles. | 0 | 15% | ***Cible 2020*** : 15%  ***Processus de suivi*** : i) réalisation de l’étude anthropologique sur les MARC ; ii) processus de mise en place d’un mécanisme de suivi des décisions des MARC. | ***ON TRACK***  i) L’étude anthropologique réalisée sur les MARC au Kasaï Central en 2019 a montré que la prévalence des litiges est importante (51% des ménages affirment avoir connu un litige au cours des 5 dernières années). Les conflits sont majoritairement liés à des atteintes aux biens (36%), à la terre (24%), à des atteintes aux personnes (14%) et des crimes (10%).  Dans la majorité des cas, les populations ont recours au MARC pour la résolution de leur conflit, puisqu’ils jouissent d’une grande confiance, en particulier dans les chefs de village (89,7%) pour la résolution de leurs conflits. Cependant, en cas de conflit avec l’Etat ou un agent de l’Etat, la population s’adresse majoritairement aux forces de sécurité (50%) ou aux tribunaux (35%) plutôt qu’aux chefs locaux (9%).  Les communautés estiment que les décisions des MARC sont durables ; il est rare qu’ils fassent recours aux juridictions pour résoudre leurs conflits résurgents.  ii) L’étude sur les MARC propose des pistes de réflexion sur cette complémentarité entre les MARC et les juridictions et le pluri-juridisme qui en résulte de facto. | En alignement sur la PNRJ et le PAP, il s’agit de lancer un processus de réflexion sur le rôle des MARC et la collaboration avec les juridictions selon une approche institutionnelle et structurelle, et non seulement selon une approche ad hoc. Le processus est donc à long terme. |
| **Résultat 3**  ***Les échanges commerciaux entre les communautés sont redynamisés et contribuent à la réintégration socioéconomique des personnes affectées par le conflit*** | **Indicateur 1***:*  % des membres des communautés ciblées dont les conditions socioéconomiques se sont nettement améliorées (sondage). | 0 | 10 | ***Cible 2020*** : TBD  ***Processus de suivi*** : i) réalisation des travaux HIMO ; ii) accompagnement de la structuration des coopératives agricoles ; iii) structuration des coopératives d’élevage ;  iv) renforcement des PME. | ***ON TRACK***  i) Les travaux HIMO n’ont pas démarré.  ii) 3 coopératives agricoles ont été structurées avec la participation de 1192 membres (dont 562 femmes) qui ont tous bénéficié d’un hectare de terre exploitable. 40 tonnes d’intrants agricoles (20 tonnes de Soja ; 20 tonnes d’arachides) et 4000 outils aratoires ont été fournis aux coopératives pour le renforcement de l’agriculture vivrière. Quatre chaînes de valeurs agricoles porteuses ont été identifiées : arachide ; soja ; café ; huile de palme. Les petits fermiers soutenus devraient voir prochainement leurs revenus augmentés.  iii) Une évaluation des pratiques locales d’élevage et du profil des éleveurs a été réalisée ainsi que le développement d’un plan de renforcement des capacités des éleveurs locaux, incluant notamment l’acquisition de vaches laitières et la structuration de coopératives d’éleveurs.  iv) Un diagnostic des PME a été effectué et un plan de renforcement des capacités a été défini ; 10 PME (dont 3 appartenant à des femmes) avec un fort potentiel pour la création d’emplois durables (notamment pour les jeunes et les femmes) ont été mises en réseau et bénéficient d’une feuille de route pour leur renforcement. Les gestionnaires des 10 PME ont été formés en matière de ressources humaines, comptabilité et élaboration de plan d’affaires. | Les travaux de réhabilitation n’ont pas commencé en raison de retard accumulé dans le processus de contractualisation avec les ONG, qui a été infructueux par deux fois. Les offres reçues de la part des ONG ne cadraient pas complètement avec la philosophie du projet, du fait de ses spécificités et ses sensibilités. |
| **Indicateur 2***:*  % d'accroissement de la productivité économique. | 0 | 8% | ***Cible 2020*** : 8%  ***Processus de suivi*** : i) réalisation des travaux HIMO ; ii) accompagnement de la structuration des coopératives agricoles ; iii) structuration des coopératives d’élevage ;  iv) renforcement des PME | ***ON TRACK***  i) Les travaux HIMO n’ont pas démarré.  ii) 3 coopératives agricoles ont été structurées avec la participation de 1192 membres (dont 562 femmes) qui ont tous bénéficié d’un hectare de terre exploitable. 40 tonnes d’intrants agricoles (20 tonnes de Soja ; 20 tonnes d’arachides) et 4000 outils aratoires ont été fournis pour le renforcement de l’agriculture vivrière. Quatre chaînes de valeurs agricoles porteuses ont été identifiées : arachide ; soja ; café ; huile de palme. Les petits fermiers soutenus devraient voir prochainement leurs revenus augmentés.  iii) Une évaluation des pratiques locales d’élevage et du profil des éleveurs a été réalisée ainsi que le développement d’un plan de renforcement des capacités des éleveurs locaux, incluant notamment l’acquisition de vaches laitières et la structuration de coopératives d’éleveurs.  iv) Un diagnostic des PME a été effectué et un plan de renforcement des capacités a été défini ; 10 PME (dont 3 appartenant à des femmes) avec un fort potentiel pour la création d’emplois durables (notamment pour les jeunes et les femmes) ont été mises en réseau et bénéficient d’une feuille de route pour leur renforcement. Les gestionnaires des 10 PME ont été formés en matière de ressources humaines, comptabilité et élaboration de plan d’affaires. | Les travaux de réhabilitation n’ont pas commencé en raison de retard accumulé dans le processus de contractualisation avec les ONG, qui a été infructueux par deux fois. Les offres reçues de la part des ONG ne cadraient pas complètement avec la philosophie du projet, du fait de ses spécificités et ses sensibilités. |
| **Indicateur 3***:*  % de confiance des communautés dans les institutions étatiques en charge des activités de relance économique/réhabilitation des infrastructures. | 0 | 5% | ***Cible 2020*** : 5%  ***Processus de suivi*** : i) réalisation des travaux HIMO ; ii) engagement des autorités locales dans les dynamiques de relance de l’économie locale. | ***OFF TRACK***  i) Les travaux HIMO n’ont pas démarré.  ii) Les autorités sont engagées dans le processus de relance de l’économie locale, en particulier en faveur de la structuration des coopératives agricoles puisqu’elles ont affecté des bureaux, des dépôts de stockages et trois marchés aux 3 coopératives agricoles.  Les autorités font un suivi régulier des avancées du projet. | Les travaux de réhabilitation n’ont pas commencé en raison de retard accumulé dans le processus de contractualisation avec les ONG, qui a été infructueux par deux fois. Les offres reçues de la part des ONG ne cadraient pas complètement avec la philosophie du projet, du fait de ses spécificités et ses sensibilités. |
| Produit 3.1  **Les communautés locale et les institutions et autorités locales prennent conscience des droits économiques sociaux et culturels et des modalités pour les réaliser de manière démocratique.** | **Indicateur 3.1.1**:  % d'audits sociaux lancés ayant débouché sur des prises de décisions concrètes en faveur des revendications soulevées. | 0 | 10% | ***Cible 2020*** : 0% | ***OFF TRACK***  i). Plusieurs missions de sensibilisation, notamment auprès des CLPD, ont été menées à travers les territoires ciblés par le projet. | Ce produit n’a pas été budgétisé dans le projet. |
| **Indicateur 3.1.2:**  % membres des communautés et institutions ayant acquis les connaissances en Droits Economiques, Sociaux et Culturels (DESC). | 0 | 20% | ***Cible 2020*** : 0% | ***OFF TRACK***  i). Au cours des missions de sensibilisation et d’identification des zones affectées, les membres de l’équipe ont sensibilisé les communautés aux droits humains, y compris les DESC, et à l’approche adoptée par le projet. | Ce produit n’a pas été budgétisé dans le projet. |
| **Indicateur 3.1.3**: Nombre de rapports d’audit social, d'analyse des besoins selon l’approche basée sur les droits de l’homme (ABDH) et d'actions de plaidoyer réalisés. | 0 | 5 | ***Cible 2020*** : 0 | ***OFF TRACK***  i). Au cours des missions de sensibilisation et d’identification des zones affectées, les membres de l’équipe ont sensibilisé les communautés aux droits humains, y compris les DESC, et à l’approche adoptée par le projet. | Ce produit n’a pas été budgétisé dans le projet. |
| **Indicateur 3.1.4**: % des membres des communautés comprenant l'enjeu de l’audit social. | 0 | 20% | ***Cible 2020*** : 0% | ***OFF TRACK***  i). Au cours des missions de sensibilisation et d’identification des zones affectées, les membres de l’équipe ont sensibilisé les communautés aux droits humains, y compris les DESC, et à l’approche adoptée par le projet. En outre, les programmes de sensibilisation sur les droits humains tiennent également compte de cette thématique. | Ce produit n’a pas été budgétisé dans le projet. |
| Produit 3.2  **L’accessibilité aux marchés et aux infrastructures de base est améliorée et permet la création d’emplois temporaires pour les personnes affectées par le conflit (déplacés, retournés, et victimes de violences…)** | **Indicateur 3.2.1** : Nombre d'infrastructures communautaires réhabilitées et fonctionnelles. | 0 | 20 | ***Cible 2020*** : 7 infrastructures communautaires identifiées.  ***Processus de suivi*** : i) mission conjointe avec les autorités provinciales pour l’identification des localités spécifiques et des infrastructures communautaires ; ii) sélection des ONG partenaires de mise en œuvre ; iii) démarrage des travaux HIMO. | ***ON TRACK – 7 lots d’infrastructures communautaires identifiées et en cours de réhabilitation***  i) 7 lots d’infrastructures communautaires ont été identifiées pour être réhabilitées à travers l’approche HIMO. 1 rapport de mission de validation des axes routiers de desserte agricole est disponible.  Les communautés ont participé à cette identification ; la réhabilitation permettra de faciliter l’écoulement des produits agricoles.  ii) Le processus de contractualisation des ONG partenaires est finalisé ; les travaux pourront commencer prochainement.  iii) Les travaux HIMO n’ont pas démarré. | Les travaux de réhabilitation n’ont pas commencé en raison de retard accumulé dans le processus de contractualisation avec les ONG, qui a été infructueux par deux fois. Les offres reçues de la part des ONG ne cadraient pas complètement avec la philosophie du projet, du fait de ses spécificités et ses sensibilités. |
| **Indicateur 3.2.2** : % d'habitants des communautés déclarant avoir un accès aisé aux infrastructures communautaires. | Baseline 2018 : 0 | Cible 2020 : 10% | ***Cible 2020*** : 10%  ***Processus de suivi*** : i) réalisation des travaux HIMO ii) sondage de perception. | ***OFF TRACK***  i). Les travaux HIMO n’ont pas démarré.  ii). Les sondages de perception n’ont pas été réalisés. | Résultat dépendant de la réalisation d’activités préliminaires à ce jour non réalisées. |
| **Indicateur 3.2.3** : Nombre de coopératives agricoles fonctionnelles. | 0 | 2 | ***Cible 2020*** : 3  ***Processus de suivi*** : i) appui à la structuration des coopératives agricoles ; ii) renforcement des capacités des coopératives ; iii) engagement des autorités locales dans leur développement. | ***ACHIEVED – 3 Coopératives agricoles mises en place et opérationnelles***  i). 3 coopératives agricoles ont été structurées avec la participation de 1192 membres (dont 562 femmes).    ii). 40 tonnes d’intrants agricoles (20 tonnes de Soja ; 20 tonnes d’arachides) et 4000 outils aratoires ont été fournis aux coopératives agricoles pour le renforcement de l’agriculture vivrière. Quatre chaînes de valeurs agricoles porteuses ont été identifiées : arachide ; soja ; café ; huile de palme. Les petits fermiers soutenus devraient voir prochainement leurs revenus augmentés.  iii) Les autorités engagées dans le processus ont affecté des bureaux, des dépôts de stockages et trois marchés aux 3 coopératives agricoles. |  |
| **Indicateur 3.2.4**: Nombre de micros-entreprises agricoles et non agricoles fonctionnelles et rentables. | 0 | 10 | ***Cible 2020*** : 10  ***Processus de suivi*** : i) état des lieux des PME ; ii) renforcement des capacités des PME ; iii) engagement des autorités locales dans leur développement. | ***ON TRACK – 10 PME identifiées et renforcées***  i) Un diagnostic des PME a été effectué et un plan de renforcement des capacités a été défini.  ii) 10 PME (dont 3 appartenant à des femmes) avec un fort potentiel pour la création d’emplois durables (notamment pour les jeunes et les femmes) ont été mises en réseau et bénéficient d’une feuille de route pour leur renforcement. Les gestionnaires des 10 PME ont été formés en matière de ressources humaines, comptabilité et élaboration de plan d’affaires. |  |
| Produit 3.3  **La productivité des agriculteurs/trices est améliorée par l’adoption des meilleures pratiques agricoles afin de réduire les tensions liées à la rareté des ressources.** | **Indicateur 3.3.1**: Nombre de chaînes des valeurs à impact sur le relèvement local redynamisées. | 0 | 2 | ***Cible 2020*** : 2  ***Processus de suivi*** : i) identification des chaînes de valeur porteuses ; ii) développement des chaînes de valeur. | ***ACHIEVED – 4 chaînes de valeurs porteuses ont été identifiées***  i). Quatre filières agricoles à impact sur le relèvement économique local ont été identifiées : palmier à huile et caféier, comme cultures pérennes, et soja et arachide comme cultures vivrières.  ii). Les coopératives agricoles ont reçus 40 tonnes d’intrants agricoles (soja et arachide) et 4000 outils aratoires pour contribuer à l’amélioration de la production agricole et au renforcement des chaînes de valeur porteuses – culture vivrière. |  |
| **Indicateur 3.3.2** : % de gain de productivité réalisé. | 0 | 10% | ***Cible 2020*** : 10%  ***Processus de suivi*** : i) accompagnement de la structuration des coopératives agricoles ; ii) étude de productivité. | ***ON TRACK -***  i) 3 coopératives agricoles ont été structurées avec la participation de 1192 membres (dont 562 femmes) qui ont tous bénéficié d’un hectare de terre exploitable. 40 tonnes d’intrants agricoles (20 tonnes de Soja ; 20 tonnes d’arachides) et 4000 outils aratoires ont été fournis aux coopératives agricoles pour le renforcement de l’agriculture vivrière. Quatre chaînes de valeurs agricoles porteuses ont été identifiées : arachide ; soja ; café ; huile de palme. Les petits fermiers soutenus devraient voir prochainement leurs revenus augmentés.  ii) Etude à réaliser à la fin. | Résultat dépendant de la réalisation d’activités préliminaires à ce jour non réalisées. |
| **Indicateur 3.3.3** : Nombre de petits fermiers utilisant des techniques et des outils innovants pour l'agriculture. | 0 | 1000 | ***Cible 2020*** : 1000  ***Processus de suivi*** : i) accompagnement de la structuration des coopératives agricoles ; ii) renforcement des capacités des coopératives. | ***ACHIEVED – 1192 fermiers (dont 562 femmes) sont membres des coopératives agricoles et ont été appuyés en intrants agricoles et outils aratoires***  i) 3 coopératives agricoles ont été structurées avec la participation de 1192 membres (dont 562 femmes) qui ont tous bénéficié d’un hectare de terre exploitable.  ii) 40 tonnes d’intrants agricoles (20 tonnes de soja et 20 tonnes d’arachide) et 4000 outils aratoires ont été fournis aux coopératives. |  |
| **Indicateur 3.3.4** : Nombre d'élevages durables appuyés. | 0 | 50 | ***Cible 2020*** : 50  ***Processus de suivi*** : i) diagnostic des pratiques d’élevage ; ii) appui à la structuration d’une coopérative d’éleveurs. | ***ON TRACK***  i) Une évaluation des pratiques locales d’élevage et du profil des éleveurs a été réalisée. La consultance se poursuit.    ii) Un plan de renforcement des capacités des éleveurs locaux, incluant notamment l’acquisition de vaches laitières et la structuration de coopératives d’éleveurs a été défini. Il s’agit désormais de le mettre en œuvre. |  |
| Produit 3.4  **Les populations affectées par le conflit (en priorité les déplacés, les retournés et les victimes), en particulier les femmes et les jeunes, ont accès aux services financiers de proximité grâce à une meilleure structuration en groupe d’épargne (MUSO/AVEC)** | **Indicateur 3.4.1:** % d'individus bénéficiant de services financiers de proximités. | 0 | 20% | ***Cible 2020*** : 20%  ***Processus de suivi*** : i) réalisation des états des lieux et des besoins ; ii) développement d’activités relatives aux services financiers, notamment la structuration de MUSO ; | ***OFF TRACK***  i) Trois états des lieux des filières agricoles, d’élevage et des PME ont été réalisés par des experts nationaux.  ii) Les activités de microfinance ont été intégrées comme une suite logique des travaux HIMO à travers la structuration de Mutuelles de Solidarité et l’accompagnement de l’utilisation de l’épargne. | Le processus de contractualisation avec les ONG a été infructueux par deux fois. Les offres reçues de la part des ONG ne cadraient pas complètement avec la philosophie du projet, du fait de ses spécificités et ses sensibilités. |
| **Indicateur 3.4.2**: Nombre des personnes ayant acquis des compétences en matière de gestion financière. | 0 | 50 | ***Cible 2020*** : 50  ***Processus de suivi*** : i) session de renforcement des capacités en matière de gestion ; ii) évaluation d’acquisition des connaissances. | ***OFF TRACK***  i) Les gestionnaires des 10 PME ont été formés en matière de ressources humaines, comptabilité et élaboration de plan d’affaires.  ii) Les activités de microfinance ont été intégrées comme une suite logique des travaux HIMO à travers la structuration de Mutuelles de Solidarité et l’accompagnement de l’utilisation de l’épargne. | Résultat dépendant de la réalisation d’activités préliminaires à ce jour non réalisées.  Le processus de contractualisation avec les ONG a été infructueux par deux fois. Les offres reçues de la part des ONG ne cadraient pas complètement avec la philosophie du projet, du fait de ses spécificités et ses sensibilités. |
| **Indicateur 3.4.3**: Nombre de groupes d'épargne mis en œuvre et fonctionnels par les formateurs. | 0 | 8 | ***Cible 2020*** : 8  ***Processus de suivi*** : i) réalisation des travaux HIMO; ii) structuration des coopératives agricole et d’élevage. | ***OFF TRACK***  i). Les travaux HIMO n’ont pas commencé.  ii) 3 coopératives agricoles sont structurées avec 1192 membres. La formation de groupe d’épargne est une phase suivante. | Résultat dépendant de la réalisation d’activités préliminaires à ce jour non réalisées. |

1. RUNO: Recipient United Nations Organization / Organisation récipiendaire onusienne [↑](#footnote-ref-2)
2. NUNO: Non United Nations recipient Organization [↑](#footnote-ref-3)
3. Score 3 : pour les projets qui ont l’égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l’égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

   Score 2 : pour les projets qui ont l’égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l’égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

   Score 1 : pour les projets qui contribuent d’une certaine manière a l’égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total). [↑](#footnote-ref-4)
4. 0 = risque faible pour la réalisation des résultats; 1 = risque moyen pour la réalisation des résultats; 2 = risque élevé pour la réalisation des résultats. [↑](#footnote-ref-5)
5. (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique; (2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits; (3.1) Création d’emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux ; (4.1) Renforcement des capacités nationales de l’État ; (4.2) Prolongement de l’autorité de l’État/de l’administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF. [↑](#footnote-ref-6)